



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 8 avril 2024
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions des citoyens

Condoléances

- 10.04** Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de M. André Plamondon.
- 10.05** Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de M. Jean Paul Bagaya.

Procès-verbal

- 10.06** Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mars 2024 à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2024 à 13 h.
- 10.07** Déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 4 décembre 2023 et du 26 février 2024.

1247151007

10.08 Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2024.
1248403007

10.09 Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2024.
1248403008

10.10 Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 5 décembre 2023.
1249582003

Dépôt de documents

10.11 Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois d'octobre, novembre et décembre 2023 ainsi que janvier, février et mars 2024.
1245459004

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Souligner l'événement « Journée mondiale de la Terre » qui se tiendra le 22 avril 2024.
1242484017

20 – Affaires contractuelles

Contrat d'approvisionnement et de service autres que professionnels

20.01 Octroyer le contrat à Projet Paysage inc. au montant de 190 053,68 \$ taxes incluses pour des services professionnels d'architecture de paysage et d'ingénierie électrique pour la réfection d'aires de jeux et d'un espace pour aînés au parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public 801224.
1247151006

20.02 Octroyer le contrat à Cojalac inc. au montant de 673 456,77 \$ taxes incluses pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 804717.
1247151010

20.03 Octroyer le contrat à Les entretiens de pelouse Éco-Verdure inc. au montant de 197 368,85 \$ taxes incluses pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle pour les années 2024, 2025 et 2026 avec deux options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2027 et 2028 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20360.
1247151011

20.04 Octroyer le contrat à Lignes-Fit inc., au montant de 292 496,40 \$ taxes incluses pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 avec deux options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2025 et 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20378.

1247151012

Contrat de construction

20.05 Octroyer le contrat à M.C. Rainville inc. au montant de 1 586 428,60 \$ taxes incluses pour des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure, de reconstruction de pales ainsi que de la galerie du Moulin Fleming de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 802646.

1240269002

Soutien financier – Contribution financière - Entente

20.06 Accorder un montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, au Centre multiculturel de ressources de LaSalle pour soutenir la mise en place d'un nouveau service de camp de relâche.

1248420009

20.07 Accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence « Sarah Galarneau, Le jardin du futur ».

1245404003

20.08 Accorder une contribution financière de 60 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence Photographie sous-marine de Marie-France Taillon.

1245404004

20.09 Accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour le projet Les Grosses têtes d'Henri.

1245404005

20.10 Accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour le projet Défi très court.

1245404006

20.11 Accorder une contribution financière de 450 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Société historique Cavelier-de-LaSalle pour la présentation de deux conférences : « L'Explosion du 1^{er} mars 1965 » de Denis Gravel et « Les Canadiennes et la guerre » de Sébastien Vincent.

1245404008

- 20.12** Accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui se tiendra le 20 avril 2024.
1248420006
- 20.13** Autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement « Revue sur glace » le samedi 20 avril 2024 à l'aréna Jacques-Lemaire et accorder une contribution financière de 3 500 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour la réalisation de l'événement.
1248797001
- 20.14** Autoriser la signature d'une convention pour une contribution financière de 300 000 \$ avec le Centre de la petite enfance - Familigarde de LaSalle et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à cette fin jusqu'à concurrence de 300 000 \$.
1244629003
- 20.15** Autoriser la signature de la Permission avec Hydro Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 661 pour y aménager une zone nourricière le long du canal l'Aqueduc.
1247151013
- 20.16** Autoriser la signature du bail entre la ville de Montréal arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour l'année 2024 au montant de 24 000 \$, toutes taxes incluses si applicable.
1248891006
- 20.17** Amender la résolution CA24 20 0011 afin de majorer la contribution financière accordée à l'École Sportive Montréal Canada de 1 400 \$ à 1 600 \$, toutes taxes incluses si applicable.
1247817005

30 – Administration et finances

Déplacements / Frais de séjour

- 30.01** Amender la résolution CA24 20 0103 afin d'ajouter une septième personne à la délégation de LaSalle à la 3^e édition du Sommet Climat Montréal qui aura lieu les 7 et 8 mai 2024. Autoriser une dépense supplémentaire de 791,78 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.
1246152002

Budget - Autorisation de dépense

- 30.02** Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 210 500 \$ pour l'année 2023 ainsi que le fait que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.
1247151008

30.03 Acheter une publicité de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le livret souvenir de Deshdiganta Media entourant le huitième anniversaire du journal en ligne CBNA 24.com.
1242484019

Budget de fonctionnement

30.04 Autoriser la signature du bail entre la Radio communautaire de LaSalle et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.
1248891007

30.05 Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de LaSalle, d'un soutien financier totalisant 53 300 \$, accordé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre du projet « Fous du français » visant à faire la promotion et la valorisation de la langue française et d'approuver une convention à cette fin.
1248749002

Déclaration / Événement

30.06 Autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal à tenir une procession le 3 mai 2024 et le 23 août 2024, à organiser des célébrations pascales le 4 mai 2024 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides ainsi qu'à tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2024.
1248420008

30.07 Autoriser la fermeture de la rue Ducas et de Terrasse Bourdeau pour la 4^e édition de la course Rock and Run du Cégep André-Laurendeau le 8 mai 2024.
1245479002

30.08 Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 31 mai 2024 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.
1245479003

30.09 Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel le 8 juin 2024 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.
1248420011

30.10 Entériner l'autorisation au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal à organiser un bazar et d'autres activités de levée de fonds le 6 avril 2024 au Centre récréatif et communautaire de LaSalle.
1248420010

30.11 Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 29 juin 2024 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.
1248420012

30.12 Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 22 au 28 avril 2024 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'évènement. Autoriser l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le programme souvenir de l'association.
1246673002

30.13 Autoriser Sports-Experts à installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour trois ventes sous la tente aux dates suivantes : 13 mai au 2 juin 2024, 12 août au 1^{er} septembre 2024 et 7 au 20 octobre 2024.
1245459002

30.14 Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 2 au 12 mai 2024 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital.
1245459003

Reddition de comptes

30.15 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2024.
1243035005

40 – Réglementation

Avis de motion – Adoption

40.01 Avis de motion - Règlement 2098-LAS-204

Mention spéciale : Je donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente de l'adoption du Règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

40.02 Adoption - Projet de règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.
1249582007

40.03 Adoption - Règlement 2098-LAS-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».
1249582001

40.04 Adoption - Règlement LAS-0137-1 modifiant le Règlement LAS-0137 concernant les nuisances de manière à augmenter le niveau de bruit maximum autorisé pour les appareils de ventilation, de climatisation (y compris thermopompes), de chauffage ou autre moteur ou appareil électrique ou mécanique prévu à l'Annexe C.
1249582002

Projet particulier d'urbanisme

40.05 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI), le projet de résolution PP-31 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098.
1248403010

Toponymie

40.06 Demander au Comité consultatif de reconnaissance de Montréal de recommander au conseil municipal de nommer l'édifice situé au 8700, rue Hardy, dans l'arrondissement de LaSalle, Centre récréatif et communautaire de LaSalle.
1242484012

40.07 Demander au conseil municipal de Montréal de modifier le nom de la rue de Percé, dans l'arrondissement de LaSalle, pour passage de Percé.
1242484010

Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

40.08 Regroupement – PIIAD

40.09 De soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager un stationnement situé au 320, 1^e avenue (lot 1 080 111).
1248403015

40.10 De soumettre pour considération les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'installer une enseigne au 7671-7673, rue Centrale (lot 1 078 385).
1248403014

40.11 De soumettre pour considération les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'installer une enseigne sur la façade avant du bâtiment situé au 7663-7665, rue Centrale (lot 1 078 383).

1248403013

40.12 De soumettre pour considération les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier trois enseignes sur les façades avant et latérale gauche des bâtiments situés au 7631-7633, rue Centrale (lot 6 553 700).

1248403012

40.13 De soumettre pour considération les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les ouvertures et le revêtement extérieur des façades avant et latérale gauche du bâtiment situé au 7631-7633, rue Centrale (lot 6 553 700).

1248403011

40.14 De soumettre pour considération les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 220, avenue Lafleur (lot 1 930 505).

1248403009

Urbanisme – Autre sujet

40.15 Déposer le Guide d'aménagement d'une ruelle verte de l'arrondissement de LaSalle

1249582006

40.16 Approuver les règles de régie interne du comité de transition écologique de LaSalle.

1249582004

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1246456003

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nommer Mme Deekshaa Kundun à titre de membre citoyenne du Comité de transition écologique de LaSalle représentant le district électoral Cecil-P-Newman.

1249582005

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1247151007

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 4 décembre 2023 et du 26 février 2024.

De déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 4 décembre 2023 et du 26 février 2024.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-03-26 07:45

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 4 décembre 2023 et du 26 février 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 4 décembre 2023 et du 26 février 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-14

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1248403007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2024.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-03-26 07:46

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248403007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2024.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-03-19



Dossier # : 1248403008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2024.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-03-26 07:46

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248403008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2024.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-03-19



Dossier # : 1249582003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 5 décembre 2023.

De déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 5 décembre 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 10:58

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249582003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 5 décembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Comité de transition écologique de LaSalle se rencontre environ 4 à 8 fois par année. Pour chacune de ces rencontres, un compte rendu est rédigé.

Le Comité de transition écologique est composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel et a pour objectif de guider l'arrondissement dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0226 - Adoption - règlement LAS-0160

CA23 20 0376 - Adoption - Nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle

DESCRIPTION

Déposer le compte rendu de la rencontre du 5 décembre 2023, soit la première rencontre du Comité de transition écologique.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Marc CHENOUDA
conseiller(ere) en aménagement

Le : 2024-03-28



Dossier # : 1245459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois d'octobre, novembre et décembre 2023 ainsi que janvier, février et mars 2024.

De déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois d'octobre, novembre et décembre 2023 ainsi que janvier, février et mars 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-03 11:30

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois d'octobre, novembre et décembre 2023 ainsi que janvier, février et mars 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque mois, les rapports mensuels sont produits au sujet des permis à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Déposer les rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de : octobre, novembre, décembre 2023 et janvier, février, mars 2024

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Résumé				
Dossier # : 1239255058	Date de création : 23/10/17	Date d'endossement : 23/10/24	Date de ficelage : 23/10/30	Statut : Résolution signée CA
Date d'approbation du Directeur de direction : Date d'approbation du Directeur de service:				
Unité administrative : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection				
Catégorie : Sujets d'ouverture Sous-catégorie: Correspondance / Dépôt de documents				
Niveau décisionnel : Conseil d'arrondissement Séance visée : 23/11/06				
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Ne s'applique pas				
Projet : -				
Objet : Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2023				
Responsable : Nurdin MELIKH		Endosseur : Pascal LAVOIE		Signataire : Christianne CYRENNE
Directeur de direction :		Directeur de service :		
Inscription au CA :		Inscription au CE :		Inscription au CM :
Pièces				

Identification	Numéro de dossier : 1239255058		
Unité administrative responsable	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection		
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement		
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas		
Projet	-		
Objet	Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2023		

Information complémentaire			
Territoire concerné	Arrondissement(s) LaSalle		District(s) Ensemble du territoire - Arrondissement
Catégorie	Sujets d'ouverture	Sous-catégorie	Correspondance / Dépôt de documents
Information sur les contrats <i>Champ obligatoire dans la catégorie "Affaires contractuelles."</i>			
Cocontractant(s)		Montant(s)	
Échéancier initial de réalisation du projet <i>Champs obligatoires pour la catégorie « Affaires contractuelles » et les sous-</i>			

catégories « Immeuble - Location, Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels, Contrat de construction, Contrat de services professionnels et Entente ». Inscrivez les dates prévues de début et de fin du projet.

Début: Fin:

Calendrier d'inscription projeté

Niveau décisionnel	Séance visée	Date de tombée	Ficelé le
Conseil d'arrondissement	2023-11-06 19:00	2023-10-30 16:00	2023-10-30
Comité exécutif			
Conseil municipal			
Conseil d'agglomération			



Contenu

Contexte

Chaque mois, les rapports mensuels sont produits au sujet des permis à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Décision(s) antérieure(s)

NA

Description

Déposer les rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2023.

Justification

NA

Aspect(s) financier(s)

NA

Montréal 2030

NA

Impact(s) majeur(s)

NA

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

NA

Opération(s) de communication

NA

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

NA

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**Validation**

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Sélection des parties prenantes et avis de consultation du dossier

Nathalie HADIDA	Services LaSalle
Lecture :	
Nathalie HADIDA, 30 octobre 2023	
Responsable du dossier Nurdin MELIKH chef(fe) de division Tél. : 514 367-6000 Télécop. :	Endossé par: Pascal LAVOIE Directeur par intérim - DAUSE Tél. : 514 367-6000, poste 6740 Télécop. : 000-0000 Date d'endossement : 2023-10-24 09:15:30
Approbation du Directeur de direction	Approbation du Directeur de service
Tél. :	Tél. :
Approuvé le :	Approuvé le :

Numéro de dossier :1239255058

Accès au dossier**Sécurité - Autorisations d'accès**

Auteurs : Nurdin MELIKH Aline GODIN Christianne CYRENNE Diane GASSO Diane BIBEAU Nathalie HADIDA Charlotte HENAULT-PAQUIN Diane PELOQUIN Antoine CANTIN RATELLE Pascal LAVOIE	Liste de distribution : Christianne CYRENNE Diane GASSO Pascal LAVOIE
--	---

Lecteurs : Par défaut _GDD_CreatDos_Greffe_Lect Pascal LAVOIE Christianne CYRENNE Nathalie HADIDA [Acces_ODJ_CA_20] [Lect_Endos_Arr] 0101_Direction 0000_Tous_Les_Utilisateurs	Autres Pierre DUPUIS Louise POITRAS-TOUCHETTE Louise TRAHAN Luce DOYON
---	---

Sélection des intervenants et transmission d'une demande d'intervention

--	--

Historique

Cheminement du dossier

Endossement du sommaire décisionnel

Date d'endossement	Demande transmise le	Par	Endossement retiré le	Par
2023-10-24 09:15	2023-10-20 09:21	Aline GODIN		

Transmission pour approbations

au Directeur de direction	Par	au Directeur de service	Par

Parties prenantes

Informer le	Par	Partie prenante

Interventions

Transmise ou réaffectée le	Par	Intervenant	Complétée le

Signature de la recommandation

Date de signature	Demande transmise le	Par	Signature retirée le	Par
2023-10-30 13:13	2023-10-30 08:44	Nathalie HADIDA		

Ficelage

Ficelé le	Par	Déficelé le	Par
2023-10-30 13:22	Diane BIBEAU		

Inscription à l'ordre du jour

Niveau décisionnel	Séance du	Inscrit par	Le
Ordre du jour du CA			
Ordre du jour du CE			
Ordre du jour du CM			



Gestion des ordres du jour

Calendrier d'inscription

Niveau décisionnel	Séance visée	Date de tombée	Ficelé le
Conseil d'arrondissement	2023-11-06	2023-10-30 16:00	2023-10-30
Comité exécutif			
Conseil municipal			
Conseil d'agglomération			

Liste des modifications

Date Rev. Par

Création : 2023-10-17 06:51 Aline GODIN

Modifications : _2023-10-30 13:22 12. Diane BIBEAU

2023-10-24 09:15 11. Pascal LAVOIE

2023-10-24 09:15 10. Pascal LAVOIE

2023-10-20 09:28 9. Aline GODIN

2023-10-20 09:19 8. Aline GODIN

** Seules les cinq dernières modifications sont affichées.*

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-02

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

Pascal LAVOIE
Directeur



Dossier # : 1242484017

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Souligner l'évènement « Journée mondiale de la Terre » qui se tiendra le 22 avril 2024.

De souligner l'évènement « Journée mondiale de la Terre » qui se tiendra le 22 avril 2024.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-04-02 16:56

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Souligner l'évènement « Journée mondiale de la Terre » qui se tiendra le 22 avril 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Au fil des ans, la Journée mondiale de la Terre est devenue un événement important dans le mouvement écologiste mondial, mettant en avant des préoccupations environnementales telles que la pollution de l'air et de l'eau, le changement climatique, la dégradation des sols, la perte de la biodiversité et la conservation des écosystèmes.

La Journée mondiale de la Terre est un moment privilégié pour les gouvernements, les organisations et les individus de prendre des engagements en faveur de l'environnement. Elle est souvent marquée par des campagnes de sensibilisation, des manifestations, des nettoyages de l'environnement, des plantations d'arbres, des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et bien plus encore.

La Journée mondiale de la Terre est une occasion de rappeler que la Terre est notre maison commune et que nous devons la protéger pour les générations futures. C'est un moment important pour encourager l'action collective et individuelle en faveur de la durabilité environnementale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2024-04-02



Dossier # : 1247151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à Projet Paysage inc. au montant de 190 053,68 \$ taxes incluses pour des services professionnels d'architecture de paysage et d'ingénierie électrique pour la réfection d'aires de jeux et d'un espace pour aînés au parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public 801224. (Dépense totale de 209 059,05 \$: Contrat 190 053,68 \$ + contingences 19 005,37 \$)

D'octroyer le contrat à Projet Paysage inc. au montant de 190 053,68 \$ taxes incluses pour des services professionnels d'architecture de paysage et d'ingénierie électrique pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour la réfection d'aires de jeux et d'un espace pour aînés au parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public 801224. (Dépense totale : 209 059,05 \$: contrat 190 053,68 \$ + contingences 19005,37 \$)
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-03 07:23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à Projet Paysage inc. au montant de 190 053,68 \$ taxes incluses pour des services professionnels d'architecture de paysage et d'ingénierie électrique pour la réfection d'aires de jeux et d'un espace pour aînés au parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public 801224. (Dépense totale de 209 059,05 \$: Contrat 190 053,68 \$ + contingences 19 005,37 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la deuxième édition du Budget participatif, la Ville de Montréal a réservé 31 509 275 M \$ à son budget d'immobilisations pour réaliser
des projets issus de propositions citoyennes, choisis par la population et qui contribuent à la transition écologique et sociale.
Après une phase de collecte d'idées citoyennes, suivie de plusieurs étapes de tri, d'analyse et de développement des idées en projets,
35 projets issus de ces idées citoyennes ont été soumis au vote du public.
Cinq (5) projets ont été retenus comme lauréats à l'issue de ce vote, en raison du nombre de voix obtenues et de leur valeur cumulative
entrant dans l'enveloppe disponible de 31 509 275 M \$.
Le projet "des aires d'activité accessibles pour toutes les générations" au parc Ouellette est le projet dont il est question dans le présent sommaire décisionnel.
Le projet lauréat « des aires d'activité accessibles pour toutes les générations » vise l'aménagement, sur le domaine public, d'aires d'activité
universellement accessibles au parc de quartier Ouellette, pour que toutes les générations puissent en profiter. Des bancs berçants, des stations d'exercices, des fontaines à boire et des modules de jeux pourront tous être utilisés sans obstacle.
En 2023, au budget participatif de Montréal, les projets de la catégorie "des aires d'activité accessibles pour toutes les générations" ont trouvé 15,9 % d'appui dont le projet du parc Ouellette fait partie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2249542003 - Autoriser un virement de crédits de 2 158 000 \$, en provenance du Service de l'expérience citoyenne et des communications
vers l'arrondissement de LaSalle pour le projet « des aires d'activité accessibles pour toutes les générations » dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public est sorti le 15 janvier 2024 pour des Services professionnels d'architecture de paysage et d'ingénierie électrique pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour la réfection d'aires de jeux et d'un espace pour aînés au parc Ouellette dans l'arrondissement de LaSalle, Contrat S.P 24-1932.1.

Un délai de 23 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 février 2024, à 13 h 30. Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture. Quinze (15) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres sur SÉAO et sept (7) soumissionnaires ont déposé une soumission, soit 46,6 % des preneurs de cahier des charges.

Deux (2) addenda ont été émis :

Addenda 1 - Questions / réponses

Addenda 2 - Questions / réponses

JUSTIFICATION

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats

pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé.

EXPLICATION DES ÉCARTS

RÉSULTATS DE SOUMISS (incluant taxes)		
Firmes soumissionnaires		Prix soumis
1	Projet paysage Inc.	190 053,68 \$
2	WSP Canada Inc.	205 240,15 \$
3	Groupe Marchand architecture & design Inc.	282 378,60 \$
4	Nvira Environnement Inc.	297 900,23 \$
5	WAA Montréal Inc.	330 593,37 \$
Dernière estimation réalisée		218 452,50 \$

EXPLICATION DES ÉCARTS

À la suite de l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle du soumissionnaire conforme ayant obtenu la note finale la plus élevée et nous constatons que le montant de cette soumission est 13 % inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1.

Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics,

La firme a soumis un prix unitaire et des taux horaires pour la section Services supplémentaires du bordereau.

La Ville se réserve le droit d'utiliser ce/s prix unitaire / taux horaires pour les services supplémentaires qui seront payables dans les contingences.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Avril 2024

Fin du contrat : 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Frederique BLANDIN FEVRE, Service des finances

Lecture :

Frederique BLANDIN FEVRE, 14 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-27

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1247151010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à Cojalac inc. au montant de 673 456,77 \$ taxes incluses pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 804717. (Dépense totale 772 805,86 \$: contrat 673 456,77 \$ + contingences 54 449,19 \$ + incidences 44 899,89 \$)

D'octroyer le contrat à Cojalac inc. au montant de 673 456,77 \$ taxes incluses pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 804717. (Dépense totale 772 805,86 \$: contrat : 673 456,77 \$ + contingences : 54 449,19 \$ + incidences : 40 999,59 \$)
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 16:33

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1247151010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à Cojalac inc. au montant de 673 456,77 \$ taxes incluses pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 804717. (Dépense totale 772 805,86 \$: contrat 673 456,77 \$ + contingences 54 449,19 \$ + incidences 44 899,89 \$)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire offrir aux citoyens des trottoirs sécuritaires et de qualité sur ses rues.

Les travaux consistent à reconstruire des sections de trottoirs de différentes longueurs sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle.

Un premier lot de trottoirs est prévu sur les rues locales pour divers besoins de l'arrondissement (ex : sécurisation, nouvelle entrée charretière, mise à jour de rampe d'accessibilité universelle, etc).

Ensuite, un second lot est prévu pour l'exécution de réparations de trottoirs sur les rues d'agglomération artérielles, soit plus précisément une dizaine de rues où une réfection de type planage revêtement (PCPR) est planifiée en 2024 ou 2025 par le SIRR. L'arrondissement prévoit reconstruire au maximum 15 % des trottoirs de ces rues.

S'ajoute également au second lot l'aménagement ou l'ajout de nouveaux trottoirs afin de s'adapter à la refonte de la STM prévue pour l'automne 2024 qui affecte une dizaine de nouveaux arrêts d'autobus sur les rues artérielles.

Les deux listes, soit les rues prévues en planage-pavage et les nouveaux arrêts de bus prévus nécessitant des aménagements de trottoir sont joints au présent sommaire. Ces parties des travaux sont financées par le SIRR.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 24 0310 – 19 mars 2024 (1239796005) - Accepter les interventions complémentaires de réfection mineure des trottoirs (RMT) proposées par les arrondissements de LaSalle, du Sud-Ouest, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Pierrefonds-Roxboro au coût estimé de 1 140 000 \$, net de ristournes, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024 (CM24 0176), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CA24 20 0082 – 4 mars 2024 (1247151005) - D'amender la résolution du conseil

d'arrondissement CA23 200459 afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire initialement autorisée de 360 000 \$ à 455 000 \$ pour la prise en charge de la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024.

CA24 20 0082 – 19 février 2024 (1239796005) - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CA24 20 0459 – 12 décembre 2023 (1237151044) - D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs - Edition 2024.

DESCRIPTION

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour l'exécution des travaux de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 1 février 2024. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 février 2024 et les prix sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Appel d'offres public 804717 - Contrat T.24-1936.

Huit (8) entreprises travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir la liste des preneurs des cahiers de charges en pièces jointes) et six (6) ont déposé une soumission, soit 75 % des preneurs de cahier des charges. Cinq (5) soumissions ont été déclarées conformes.

Cojalac Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Cojalac Inc., a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Un montant total de 44 899,90 \$, taxes incluses, en incidences, sera ajouté aux dépenses des travaux de construction des trottoirs. Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Prix de base
1	COJALAC INC.	673 456,77 \$
2	GROUPE ABF INC.	680 876,78 \$
3	LES ENTREPRISES VENTEC INC.	737 219,70 \$
4	CONSTRUCTION LAROTEK INC.	763 393,76 \$
5	MONTREAL SCELLANT INC	770 203,73 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	636 047,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes	725 030,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	96 746,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	14%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	37 409,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	6%
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)	7 420,00 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)	1%

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 6 % supérieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1., Cojalac Inc., a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMP valide jusqu'au 10 janvier 2026.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à COJALAC INC., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 54 449,19 \$, taxes incluses, correspondant à 1 % du coût des travaux payés par LaSalle (6 734,57) et ±10% du contrat payé par le SIRR (47 714,63\$).

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat (LaSalle)	195 186,92 \$	9 759,35 \$	19 469,90 \$	224 416,16 \$	204 921,87 \$
Contingences (1%)	5 857,42 \$	292,87 \$	584,28 \$	6 734,57 \$	6 149,56 \$
Incidence (4%)	23 429,68 \$	1 171,48 \$	2 337,11 \$	26 938,27 \$	24 598,23 \$
Total payé par l'arrondissement	224 474,02 \$	11 223,70 \$	22 391,28 \$	258 089,00 \$	<u>235 669,66 \$</u>
Contrat (SIRR) - 55859					

Programme de maintien des infrastructures routières	390 555,00 \$	19 527,75 \$	38 957,86 \$	449 040,61 \$	410 033,93 \$
Contingences (±10%)	41 500,00 \$	2 075,00 \$	4 139,63 \$	47 714,63 \$	43 569,81 \$
Incidence (4%)	15 622,20 \$	781,11 \$	1 558,31 \$	17 961,62 \$	16 401,36 \$
Total payé par (SIRR)	447 677,20 \$	22 383,86 \$	44 655,80 \$	514 716,86 \$	470 005,10 \$
Total	672 151,22 \$	33 607,56 \$	67 047,08 \$	772 805,86 \$	705 674,76 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement LaSalle (rues Locales) par règlement d'emprunt

Un montant maximal de 258 089 \$ taxes incluses, ou 235 669,66 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale LAS-0142 Réfection voirie CA21 200062, par le biais du programme 55700 Programme de réfection routière - LaSalle.

Imputation (voir fichier répartition des coûts en pièces jointes)

Financement du service des infrastructures et du réseau routier (rues artérielles)

Un montant maximal de 514 716,86 \$ taxes incluses, ou 470 005,10 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence ville centre, 23-041 Programme de maintien des infrastructures routières CE23 1617 par le biais du programme 55859 dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024.

Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2024 et prévue au PDI 2024-2033 du SIRR et sera dédiée pour les trottoirs.

Imputation (voir fichier répartition des coûts en pièces jointes)

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Projets	2024	2025	2026	Total
55700 Programme de réfection routière LaSalle	236			236
55859 PRR- SIRR	470			470
TOTAL	706	0	0	706

MONTRÉAL 2030

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur l'ampleur ainsi que de leur durée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 30 avril 2024

Fin des travaux : 15 octobre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 26 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2024-03-26



Dossier # : 1247151011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à Les entretiens de pelouse Éco-Verdure inc. au montant de 197 368,85 \$ taxes incluses pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle pour les années 2024, 2025 et 2026 avec deux options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2027 et 2028 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20360.

D'octroyer le contrat à Les entretiens de pelouse Éco-Verdure inc. au montant de 197 368,85\$, taxes incluses, pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle pour les lots 1 et 2 pour les années 2024, 2025 et 2026 avec deux options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2027 et 2028 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20360; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-03 11:33

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1247151011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à Les entretiens de pelouse Éco-Verdure inc. au montant de 197 368,85 \$ taxes incluses pour effectuer la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle pour les années 2024, 2025 et 2026 avec deux options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2027 et 2028 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20360.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat est requis pour couper le gazon des terre-pleins, petits parcs et autres petits endroits dans l'arrondissement.
 Un appel d'offres public a donc été lancé le 7 février 2024 afin de trouver une ou deux entreprises pour effectuer ce contrat de trois années (2024, 2025 et 2026) incluant une possibilité d'années d'option pour les années 2027 et 2028.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres a été publié sur le site du SÉAO le 7 février 2024 visant la tonte de gazon dans l'arrondissement de LaSalle (appel d'offres no 24-20360).
 Il y a eu dix (10) preneurs de cahiers de charge dont sept (7) ont soumis des prix. Un soumissionnaire a été déclaré non-conforme administrativement.

 L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 mars 2024 et les prix sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture.

 Pour le lot 2, 2 soumissionnaires étaient ex aequo, ainsi un tirage au sort a déterminé le soumissionnaire retenu. Voir le procès-verbal en pièce-jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis pour les trois années, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi.

RÉSULTATS DE SOUMISSION	(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires	Prix de base	
Lot 1		

1	Les entreprises de pelouse Éco-verdure	156 454,73 \$
2	Les entreprises Bergeron Mineau	182 530,45 \$
3	Inter-Pavé (9113-7752 Qc inc)	191 222,37 \$
4	7553471_Canada Inc (Beck)	260 757,78 \$
5	Entrepreneur Paysagiste Landzamy Inc.	312 909,34 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		322 383,53 \$
Coût moyen des soumissions conformes		220 774,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		41%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		156 454,61 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		100%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-165 928,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		-51%
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		8 691,93 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		5%

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Prix de base
Lot 2		
1	Les entreprises de pelouse Éco-verdure	40 914,18 \$
2	Les entreprises Bergeron Mineau	40 914,18 \$
3	Inter-Pavé (9113-7752 Qc inc)	54 552,23 \$
4	7553471_Canada Inc (Beck)	68 190,29 \$
5	Entrepreneur Paysagiste Landzamy Inc.	81 828,35 \$
6	Entrepreneur Paysagiste Strathmore	106 831,46 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		84 305,94 \$
Coût moyen des soumissions conformes		65 538,45 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		60%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		65 917,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		161%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-43 391,76 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		-51%
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		0,00 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		0%

EXPLICATION DES ÉCARTS

À la suite de l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant des 2 lots conforme est de 51 % inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les

soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer les deux lots du contrat à Les entretiens de pelouse Éco-Verdure Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 197 368,85\$ (taxes incluses), pour une période de 3 ans (2024, 2025 et 2026).

Les entretiens de pelouse Éco-Verdure Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les entretiens de pelouse Éco-Verdure Inc. a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense annuelle provient entièrement du budget de fonctionnement.

Imputer les dépenses telles que ci-dessous :

Montant de 2024

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
Lot 1 = 45 359,04 \$	Lot 1 = 47 621,32 \$	Lot 1 = 52 151,56 \$
Lot 2 = 11 861,76 \$	Lot 2 = 12 453,37 \$	Lot 2 = 13 638,06 \$
Total = 57 220,80 \$	Total = 60 074,69 \$	Total = 65 789,62 \$

Montant de 2025

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
Lot 1 = 45 359,04 \$	Lot 1 = 47 621,32 \$	Lot 1 = 52 151,56 \$
Lot 2 = 11 861,76 \$	Lot 2 = 12 453,37 \$	Lot 2 = 13 638,06 \$
Total = 57 220,80 \$	Total = 60 074,69 \$	Total = 65 789,62 \$

Montant de 2026

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
Lot 1 = 45 359,04 \$	Lot 1 = 47 621,32 \$	Lot 1 = 52 151,56 \$
Lot 2 = 11 861,76 \$	Lot 2 = 12 453,37 \$	Lot 2 = 13 638,06 \$
Total = 57 220,80 \$	Total = 60 074,69 \$	Total = 65 789,62 \$

Grand total :

Lot 1 = 136 077,12 \$	Lot 1 = 142 863,96 \$	Lot 1 = 156 454,68 \$
Lot 2 = 35 585,28 \$	Lot 2 = 37 360,11 \$	Lot 2 = 40 914,17 \$
Total = 171 662,40 \$	Total = 180 224,07 \$	Total = 197 368,85 \$

Un bon de commande sera émis pour chaque année calendrier. Les montants peuvent être utilisés dans l'une ou l'autre des années du contrat selon l'avancement des travaux et les disponibilités financières, sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 1er mai 2024

Fin des travaux : 15 octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 27 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2024-03-26



Dossier # : 1247151012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à Lignes-Fit inc., au montant de 292 496,40 \$ taxes incluses pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 avec deux années d'option pour 2025 et 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20378.

D'octroyer le contrat à Lignes-Fit inc., au montant de 292 496,40 \$ taxes incluses pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 avec deux options de renouvellement pour 2025 et 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20378; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-03 14:22

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à Lignes-Fit inc., au montant de 292 496,40 \$ taxes incluses pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 avec deux années d'option pour 2025 et 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public no 24-20378.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire obtenir des services technique pour du marquage et lignage dans l'arrondissement de LaSalle. Le marquage est fait annuellement sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Un appel d'offres public a été lancé et publié le 14 février 2024 dans le système SÉAO, afin de trouver des entreprises pour effectuer des services techniques de marquage et lignage pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0078 - 4 mars 2024 - D'exercer l'année d'option du contrat octroyé à Les Revêtements Scelltech inc. pour effectuer le lot 2 des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 23-19821 au montant de 133 456,54 \$ taxes incluses;

CA23 20 0146 – 1^{er} mai 2023 - D'accorder à Entreprise Techline inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle incluant le marquage des pistes cyclables et des terrains de basketball (lot 1), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 297 490,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 23-19821 (M.23-1912);

D'accorder à Les Revêtement Scell-Tech inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle incluant le marquage des pistes cyclables et des terrains de basketball (lot 2), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 126 944,30 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 23-19821 (M.23-1912);

CA22 20 0102 - 6 avril 2022 - D'accorder à Entreprises T.R.A. Inc.(Lot A), et Les revêtements Scelltech Inc.(Lot B), les plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 223 167,34 \$ pour le lot A et 84 647,47 \$ pour le lot B, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19186.

CA20 20 0134 - 6 avril 2020 - D'accorder un contrat à Entreprise T.R.A. (2011) Inc. pour le lot B au montant de 24 702,44\$, à Les Revêtements Scelltech Inc pour les lots A, C et D au montant de 213 810,39\$ et à 9352-4296 Quebec Inc. (Marquage Asphalte) pour les lots E et F au montant de 33 071,14\$ pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2020 (avec option de renouvellement pour l'année 2021) – Contrats totalisant 271 583,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 20-18016, (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 mars 2024 et elle est valide pour 90 jours suivant la date d'ouverture.

Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de deux ans soit pour 2025 et 2026 si l'arrondissement et la firme désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives inscrite. Un nouveau sommaire décisionnel sera alors nécessaire.

L'AMP est nécessaire pour ce type de service uniquement pour des contrats avec un montant supérieur à 1 000 000 \$, Dans le cas d'une prolongation, le montant total des deux années cumulées ne dépassera pas le montant cité ci haut.

JUSTIFICATION

Voici les résultats pour l'appel d'offres en objet. Nous avons reçu 4 soumissions conformes. Les prix vérifiés sont les suivants taxes incluses :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Prix de base
1	Lignes-Fit Inc.	292 496,40 \$
2	Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc	297 589,79 \$
3	Les revêtements Scelltech inc .	330 702,59 \$
4	Entreprise T.R.A. (2011) Inc.	332 852,63 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		315 518,71 \$
Coût moyen des soumissions conformes		313 410,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		40 356,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		14%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-23 022,31 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		-7%
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		5 093,39 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		2%

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé nos estimations à celles des adjudicataires et nous constatons que le montant est de 7% inférieur aux montants de l'estimation.

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non

admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Lignes-Fit Inc., au montant de 292 496,40 \$ taxes incluses pour effectuer les services techniques de marquage et lignage de rues dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2024 (avec options de renouvellement pour les années 2025 et 2026)

Lignes-Fit Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Lignes-Fit Inc., a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'en

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 292 496,40 \$, taxes incluses, provient entièrement du budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Il n'y aura aucun impact sur les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 15 mai 2024

Fin des travaux : 16 août 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Stephane ALLARD)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 27 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-27

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1240269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à M.C. Rainville inc. au montant de 1 586 428,60 \$ taxes incluses pour des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure, de reconstruction de pales ainsi que de la galerie du Moulin Fleming de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 802646. (Dépense totale 2 003 714,32 \$: contrat 1 586 428,60 \$ + contingences 317 285,72 \$ + incidences 100 00,00 \$)

D'octroyer le contrat à M.C. Rainville inc. au montant de 1 586 428,60 \$ taxes incluses pour des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure, de reconstruction de pales ainsi que de la galerie du Moulin Fleming de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 802646;

D'autoriser une dépense maximale totale de 2 003 714,32 \$ (contrat : 1 586 428,60 \$ + contingences : 317 285,72 \$ + incidences : 100 00,00 \$), pour les travaux de restauration de l'enveloppe extérieure, de reconstruction de pales ainsi que de la galerie du Moulin Fleming de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'allouer au projet la subvention approuvée de 1 402 580,50 \$ assumée à 50 %, soit 701 290,25 \$ par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et 50%, soit 701 290,25\$ par le service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM); et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 17: 13

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1240269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer le contrat à M.C. Rainville inc. au montant de 1 586 428,60 \$ taxes incluses pour des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure, de reconstruction de pales ainsi que de la galerie du Moulin Fleming de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres public no 802646. (Dépense totale 2 003 714,32 \$: contrat 1 586 428,60 \$ + contingences 317 285,72 \$ + incidences 100 00,00 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le moulin à vent Fleming, sis au 9675, boulevard LaSalle dans le parc Stinson en bordure du fleuve Saint-Laurent, est un moulin-tour de type anglo-saxon. Sa tour haute de cinq étages est de forme conique et constituée de murs massifs de maçonnerie de pierre.

Le moulin à vent Fleming, construit en 1827, est un bâtiment municipal d'intérêt patrimonial. Il est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culture l* depuis le 19 octobre 2012 avec le statut d'**Immeuble patrimonial classé** (anciennement un bien archéologique classé en 1983).

En 2021, l'arrondissement de LaSalle a mandaté des professionnels, en premier lieu, pour réaliser un carnet de santé et des expertises techniques sur le bâtiment. Cet exercice a permis d'identifier les travaux à prioriser et à réaliser à court terme, soit de 1 à 2 ans, ainsi que d'autres qui pourraient se faire à moyen et long termes. Une majeure partie des recommandations de travaux prioritaires concerne l'enveloppe extérieure de l'édifice.

L'arrondissement a sollicité le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Ville de Montréal pour l'obtention d'une subvention pour la planification et la réalisation d'un projet de restauration patrimoniale majeure qui permettra de mettre en valeur ce bâtiment emblématique et lui redonner son aspect d'origine avec la reconstruction des pales et la galerie entourant la tour conique du moulin ainsi que d'en assurer la pérennité, en rétablissant l'étanchéité de son enveloppe extérieure et préserver l'intégrité des murs massifs de maçonnerie.

Un appel d'offres public a été lancé le 16 janvier 2024 pour des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure, de reconstruction de pales ainsi que de la galerie du Moulin Fleming de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 30 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 février 2024 à 11 h 30.

Trois addenda ont été émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires et compléter ou préciser différents éléments du cahier des charges.

Ce projet est admissible à une contribution financière pour les travaux de restauration en raison de ses valeurs patrimoniales ainsi que pour l'effort de restauration des composantes architecturales.

La Division du patrimoine de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire du SUM a été appelée à participer à l'ensemble du processus. Elle a avisé l'arrondissement des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et a validé les interventions et les montants admissibles. La Division du patrimoine participera également au suivi des

travaux de restauration.

De façon générale, le Fonds pour la restauration pour les immeubles municipaux patrimoniaux dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel québécois accorde une subvention équivalant aux deux tiers (2/3) des coûts de travaux de restauration admissibles. Dans le cas particulier du projet du moulin à vent Fleming, il a été entendu qu'une aide à la restauration de 1 402 580,50 \$ sera accordée pour la réalisation des travaux validés et autorisés par les professionnels de la Division du patrimoine du SUM.

La contribution financière est de 1 402 580,50 \$, net des ristournes. Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédits du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) no. 22-01.01.02.00-0129.

Un montant maximal de 1 402 580,50 \$, net de ristournes, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 14-027 « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois »

La part qui sera remboursée par le MCC pour ce projet est de 701 290,25 \$ (50 % de la contribution). Le montant net à la charge de la Ville est donc de 701 290,25 \$ (50 % de la contribution).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 23 20 0188 (1230269008) Contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Nadeau Blondin Lortie Architectes inc. pour la restauration du Moulin à vent Fleming de l'arrondissement de LaSalle au prix total de 301 234,50 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent mandat prévoit la réalisation des travaux suivants :

- Maçonnerie : restauration des murs extérieurs de maçonnerie, rejointoiement en profondeur, démantèlement et reconstruction du rang extérieur de la maçonnerie sur des superficies considérables. Réparation de pierres, pose d'ancrage et remplacement de certaines pierres endommagées.
- Portes et fenêtres : travaux de restauration tel que l'existant, notamment, peinture, réparation et remplacement d'éléments d'ébénisterie et de quincaillerie. Le remplacement de certaines composantes intérieures est également prévu au niveau des linteaux.
- Ébénisterie : Restauration et peinture du revêtement en bois recouvrant en partie la maçonnerie.
- Toiture : restauration des bardeaux de cèdre et remplacement de solin au niveau d'une des noues.
- Galerie de bois : reconstruction tel qu'à l'état d'origine et mise aux normes de la section accessible au public (section en acier).
- Pales, arbre moteur et roue d'entraînement : Reconstruction des pales du moulin et de l'arbre moteur de composition hybride, bois avec un cœur en acier pour assurer une plus grande durabilité dans le temps, tout en respectant le concept de 1990 dont se sont inspiré l'architecte et l'ingénieur en structure pour l'élaboration des plans au présent cahier des charges. La roue d'entraînement sera restaurée également.
- Électricité : Remplacement de l'éclairage extérieur du bâtiment.
- Autres travaux connexes tels que mentionnés aux plans et devis.

JUSTIFICATION

Douze (12) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et cinq (5) ont déposé une soumission dont trois (3) ont été déclarés non-conformes.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par une firme externe et le montant de l'octroi.

Soumissionnaires	Montant de la soumission
M.C. Rainville Inc.	1 586 428,60 \$
St-Denis Thompson Inc.	1 674 916,24 \$
Estimation réalisée	2 441 250,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	1 630 672,42 \$ 2,79
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	88 487,63 \$ 5,58
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-854 821,40 \$ (35.02)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	88 487.63 5.58
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 35,02 % inférieur au montant de l'estimation.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'entreprise visée ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'entreprise visée a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à M.C. Rainville Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 2 003 714,32\$ taxes incluses, soit 1 829 658,25\$ net de ristourne, et sera assumée comme suit :

La somme de 1 402 580,50 \$, net de ristourne, sera financée par une subvention en provenance du programme du Fonds du patrimoine culturel québécois, par le biais du règlement d'emprunt # 14-027(RCG), soit 50 % (701 290,25 \$) assumé par MCC et 50 % (701 290,25 \$) assumé par le SUM. Cette subvention de 1 402 580,50 \$, net des ristournes a été autorisée en vertu de la recommandation de crédits du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) no 22-01.01.02.00-0129. La dépense de la subvention est une dépense de compétence d'agglomération.

La somme de 427 077,75 \$, net de ristourne, sera financée par l'arrondissement de LaSalle par le Règlement LAS-0157 Réfection Bâtiments CA23 200052 et le Règlement LAS-0122 Réfection bâtiments CA19 20 0021. Cette dépense de compétence locale est détaillée comme suit :

- 46 040,27 \$ pour les travaux de restauration;
- 289 724,15 \$, net de ristourne pour des contingences de 20 % du contrat prévues afin de couvrir les travaux imprévus;
- 91 313,33 \$, net de ristourne pour des dépenses incidentes en matière d'éventuelles analyses de laboratoire, services ou expertises techniques ou professionnels et autres dépenses en lien avec le présent mandat.

Projet Moulin Fleming			Subvention SUM		Total subvention	Financement arrond. LaSalle compétence locale
	TTC	Net	compétence agglo	Subvention MCC		
Contrat	1 586 428,60 \$	1 448 620,77 \$	701 290,25 \$	701 290,25 \$	1 402 580,50 \$	46 040,27 \$
Contingences	317 285,72 \$	289 724,15 \$				289 724,15 \$
Incidences	100 000,00 \$	91 313,33 \$				91 313,33 \$
Total	2 003 714,32 \$	1 829 658,25 \$	701 290,25 \$	701 290,25 \$	1 402 580,50 \$	427 077,75 \$

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2024	2025	Ultérieur	Total
56700 - Programme de réfection de bâtiments - arrondissement LaSalle	427	0	0	427
36300 - Programme mise en valeur des immeubles patrimoniaux	1 403	0	0	1 403
Total	1 830	0	0	1 830

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Avril 2024
Fin des travaux: Octobre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Geneviève LAVERGNE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Marie-Veronique DIONNE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Marie-Geneviève LAVERGNE, 25 mars 2024

Marie-Veronique DIONNE, 27 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr. verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2024-02-27



Dossier # : 1248420009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, au Centre multiculturel de ressources de LaSalle pour soutenir la mise en place d'un nouveau service de camp de relâche.

D'accorder un montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, au Centre multiculturel de ressources de LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour soutenir la mise en place d'un nouveau service de camp de relâche; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-04-02 07:50

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1248420009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, au Centre multiculturel de ressources de LaSalle pour soutenir la mise en place d'un nouveau service de camp de relâche.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Centre multiculturel de ressources de LaSalle a déposé une demande de contribution financière à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour développer son nouveau projet de camp de la semaine de relâche.

Le Centre multiculturel de ressources de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle pour soutenir la mise en place de leur nouveau service de camp de relâche. Le nouveau projet vise à offrir aux familles de LaSalle un service de camp de relâche abordable de qualité.

JUSTIFICATION

L'organisme a eu des dépenses imprévues à la suite de la première édition du camp de relâche. La contribution financière permettra d'équilibrer le budget.

L'organisme est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : *Une communauté solidaire, équitable et inclusive*, plus spécifiquement l'article 3.1 *Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution est effectuée dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2. Cette dépense de 2 000 \$ provient des

contributions à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1245404003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence « Sarah Galarneau, Le jardin du futur ».

D' accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence « Sarah Galarneau, Le jardin du futur » dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts et de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 07:53

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1245404003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence « Sarah Galarneau, Le jardin du futur ».

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, l' Association des artistes de LaSalle inc. réalise et présente des conférences et des expositions pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. L'Association des artistes de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance* et de soutien des organismes et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 300 \$ pour soutenir la présentation d'une conférence de l'Association des artistes de LaSalle inc. intitulée « Sarah Galarneau, Le jardin du futur ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0204 (1237769003) - 5 juin 2023 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association des artistes de LaSalle dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, pour la présentation d'une conférence qui s'intitule : *Présentation des moments forts de la Biennale et de la 13^e édition de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières* et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

L'Association des artistes de LaSalle inc. présentera la conférence de Sarah Galarneau le 21 mai 2024 de 19 h à 21 h au local 408 de la mairie d'arrondissement de LaSalle. Cette activité est ouverte aux membres et au grand public.

La conférence offre une réflexion sur la démarche créatrice particulière de cette artiste, axée sur un désir d'imaginer un avenir au-delà de la crise climatique, où l'écologie est évidemment et intimement liée à la vie.

JUSTIFICATION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts dont le programme 6 - soutenir la présentation d'une conférence.

Le dossier répond à l'orientation 5 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une transition écologique pour un avenir vert et résilient en s'inscrivant dans l'axe 5.1 Sensibiliser, encourager et soutenir les initiatives vertes et durables.

L'Association des artistes de LaSalle inc. est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

5 : Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sport, loisirs et dév social



Dossier # : 1245404004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 60 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence Photographie sous-marine de Marie-France Taillon.

D'accorder une contribution financière de 60 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence : *Photographie sous-marine* de Marie-France Taillon; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 17:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245404004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 60 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence Photographie sous-marine de Marie-France Taillon.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, le Club photo LaSalle réalise et présente des conférences et des expositions pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

Le Club photo LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 60 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir la présentation de la conférence *Photographies sous-marine de Marie-France Taillon* par le Club photo LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0450 (1234629019) - 12 décembre 2023 : D'accorder une contribution financière de 150 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence « *Le paysage de la photographie* » dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CA23 20 0112 (1237769002) - 3 avril 2023 : D'accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence : *Le paysage de la photographie*, dans le cadre du programme de Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CA17 20 0614 (1175986010) - 23 novembre 2017: Accorder une contribution financière de 150 \$ au Club photo LaSalle pour la présentation d'une conférence à la mairie d'arrondissement dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences.

DESCRIPTION

Le Club photo LaSalle présente la conférence de Marie-France Taillon le 27 mars 2024 de 19 h à 21 h au local 408 de la mairie d'arrondissement de LaSalle. Cette activité est ouverte aux

membres et au grand public. Le sujet de cette conférence apporte aux membres du Club Photo LaSalle un éveil aux techniques de photo sous-marine.

JUSTIFICATION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts dont le programme 6 - soutenir la présentation d'une conférence. Le projet de l'organisme est admissible au programme Soutien à la présentation d'une conférence et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet. Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 60 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir la présentation d'une conférence du Club photo LaSalle. Le coût total est de 100 \$.

Le Club photo LaSalle est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 60 \$, toutes taxes incluses si applicable, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1245404005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour le projet Les Grosses têtes d'Henri.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour le projet Les Grosses têtes d'Henri; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 17:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245404005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour le projet Les Grosses têtes d'Henri.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux offre une programmation d'activités de loisir culturel riche et variée aux citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir la première édition du nouveau projet intitulé Les grosses têtes d'Henri.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dans le cadre de cette première édition, des familles issues des communautés culturelles et des personnes fonctionnelles vivant avec un handicap intellectuel ont été initiés à la fabrication de grosses têtes d'oiseau en papier mâché par l'entremise de quatre ateliers animés par une artiste et une médiatrice culturelle. À la fin du projet, une exposition dans la galerie les Trois C permettra le rayonnement du projet auprès de toute la population LaSalloise.

JUSTIFICATION

L'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* qui a pour

mission de favoriser l'intégration sociale, interculturelle et intergénérationnelle par les arts et la culture. Sa mission correspond aux préoccupations de l'arrondissement quant à l'intégration et à la participation active des communautés ethnoculturelles au sein du tissu laSallois.

Cette dépense maximale de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la culture de la Division de la culture, des événements publics et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dans le volet 5.4.2 - Le soutien aux nouveaux projets de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle*.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans les axes 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population et 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

Le projet s'est déroulé en 2022-2023 mais le traitement de la demande de soutien financier a pris du retard pour des raisons administratives. Afin de ne pas pénaliser l'organisme, le dossier est soumis maintenant au Conseil d'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1245404006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour le projet Défi très court.

D'Accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour le projet Défi très court dans le cadre du programme 5.4.2 de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle - Soutien aux nouveaux projets; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 16:35

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245404006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour le projet Défi très court.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux offre une programmation d'activités de loisirs culturels riche et variée aux citoyens et aux établissements scolaires de l'arrondissement de LaSalle.

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir le projet réalisé avec les élèves de 6e année de l'École primaire Ste-Geneviève Sud intitulé *Défi très court* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette première édition du projet d'initiation à la production cinématographique invite les élèves à réaliser un documentaire ou une docu-fiction sous la forme d'un très court-métrage d'une minute lors d'une série de quatre (4) ateliers animés par un spécialiste du domaine et une médiatrice. À la fin du projet, tous les participants ont assisté à la projection des courts-métrages dans le Théâtre du Grand-Sault au CCCHL le 22 juin 2023.

JUSTIFICATION

L'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*. qui a pour mission de favoriser l'accès aux arts aux loisirs et aux activités communautaires. Cette dépense de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de

fonctionnement de la culture de la Division de la culture, des événements publics et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dans le volet 5.4.2 - Le soutien aux nouveaux projets de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle*.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans les axes 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population et 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance.

Le projet s'est déroulé en 2023 mais le traitement de la demande de soutien financier a seulement été traitée en 2024 en raison d'enjeux administratifs. Afin de ne pas pénaliser l'organisme, le dossier est soumis maintenant au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1245404008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 450 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation de deux conférences : « L'Explosion du 1er mars 1965 » de Denis Gravel et « Les Canadiennes et la guerre » de Sébastien Vincent.

D' accorder une contribution financière de 450 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation de deux conférences : « L'Explosion du 1er mars 1965 » de Denis Gravel et « Les Canadiennes et la guerre » de Sébastien Vincent; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 17:14

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1245404008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 450 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation de deux conférences : « L'Explosion du 1er mars 1965 » de Denis Gravel et « Les Canadiennes et la guerre » de Sébastien Vincent.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, la Société Historique Cavalier-de-LaSalle réalise et présente des activités pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

La Société Historique Cavalier-de-LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 450 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir la présentation de deux conférences : *L'Explosion du 1er mars 1965* de Denis Gravel et *Les Canadiennes et la guerre* de Sébastien Vincent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0070 (1234629023) - 4 mars 2024 : D'accorder une contribution financière à L'Avant-Scène de 2000 \$, taxes incluses si applicable, et à la Société historique Cavalier-de-LaSalle de 120 \$, taxes incluses si applicable, pour leur programmation 2023.

CA22 20 0429 (1227769006) - 5 décembre 2022 : D'accorder une contribution financière de 120 \$ à l'organisme Société Historique Cavellier-de-LaSalle pour avoir présenté la conférence : *La prohibition, une histoire enivrante (1920-1933)*.

DESCRIPTION

L'une des missions prévues aux lettres patentes de la Société Historique Cavalier-de-LaSalle est d'organiser des conférences. Cela permet aux membres de découvrir des pans de l'histoire de LaSalle ou encore de l'histoire du Québec en général. Après la conférence, les membres peuvent aussi échanger et discuter avec le conférencier invité.

Cette saison, la Société Historique Cavalier-de-LaSalle présente :

1) *Tragédie à LaSalle : L'Explosion du 1er mars 1965*

Mardi 19 mars 2024 à 19h30 à la Galerie C du Centre Henri-Lemieux (7644 rue Édouard).
Par M. Denis Gravel, historien et auteur spécialisé sur l'histoire des municipalités.

2) *Les Canadiennes et la guerre (deuxième guerre mondiale)*

Mardi 28 mai 2024 à 19h30 au théâtre du Grand- Sault au Centre Henri-Lemieux (7644 rue Édouard)

Par M . Sébastien Vincent, historien et enseignant en histoire.

JUSTIFICATION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts dont le programme 6 - soutenir la présentation d'une conférence. Le projet de l'organisme est admissible au programme Soutien à la présentation d'une conférence et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet. Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 450 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir la présentation de deux conférences.

Le coût de chaque conférence est de :

1) *Tragédie à LaSalle : L'Explosion du 1er mars 1965* : 250 \$

2) *Les Canadiennes et la guerre (deuxième guerre mondiale)* : 500 \$

Une contribution financière de 450 \$ représente un maximum de 60 % du budget admissible pour ce programme. Le coût total des deux conférences est de 750 \$.

La Société Historique Cavelier-de-LaSalle est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 450 \$, toutes taxes incluses si applicable, provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1248420006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui se tiendra le 20 avril 2024.

D'accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui se tiendra le 20 avril 2024.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 11:02

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1248420006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui se tiendra le 20 avril 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Bienvenue à l'immigrant organise l'événement Concours régional LaSalle Épelle-moi Canada qui se tiendra le 20 avril 2024 à l'école secondaire LaSalle Community Comprehensive High School, en partenariat avec l'organisme Épelle-moi Canada. Environ 130 jeunes de 6 à 14 ans de LaSalle sont invités à participer à cet événement.

L'organisme a déposé une demande de soutien financier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'un programme souvenir. Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0153 (1239309011) - 3 mai 2023 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui s'est tenu le 23 avril 2023.

CA22 20 0150 (1229309013) - 2 mai 2022 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui s'est tenu le 1er mai 2022.

DESCRIPTION

La contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, permet à l'organisme Bienvenue à l'immigrant de soutenir la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional LaSalle Épelle-moi Canada qui se tiendra le 20 avril 2024 à l'école secondaire LaSalle Community Comprehensive High School.

Le message du conseil d'arrondissement doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

L'événement cadre avec les orientations du Plan d'action 2022-2024 sur l'inclusion et diversité culturelle de LaSalle.

L'organisme est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de

LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1248797001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement « Revue sur glace » le samedi 20 avril 2024 à l'aréna Jacques-Lemaire et accorder une contribution financière de 3 500 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour la réalisation de l'événement.

D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement « Revue sur glace » le samedi 20 avril 2024 à l'aréna Jacques-Lemaire et accorder une contribution financière de 3 500 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour la réalisation de l'événement.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-04-02 09:08

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1248797001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement « Revue sur glace » le samedi 20 avril 2024 à l'aréna Jacques-Lemaire et accorder une contribution financière de 3 500 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour la réalisation de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

La « Revue sur glace » du club de patinage artistique de LaSalle inc. consiste en un gala d'envergure impliquant la location de décors, de costumes, de systèmes de son et d'éclairage. C'est un événement qui est historiquement présenté à tous les deux ans, les années impaires. La dernière édition a eu lieu en 2019. Le spectacle sera donc de retour en 2024 après 5 ans d'absence dû à la pandémie.

Le club de patinage artistique de LaSalle inc. sollicite un soutien logistique et financier de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de l'événement « Revue sur glace » qui se tiendra à l'aréna Jacques Lemaire le 20 avril 2024. L'organisme est accrédité par l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 200 158 (1195348007) adoptée le 1er avril 2019 : D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement 'Revue de glace' le samedi 27 avril 2019 à l'aréna Jacques-Lemaire. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

De permettre au Club de patinage artistique de LaSalle de percevoir des frais d'entrée de 10 \$ par personne à cette occasion. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

Résolution CA15 20 0165 (1156818037) adoptée le 7 avril 2015 : D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement 'Revue de glace' le samedi 18 avril 2015 à l'aréna Jacques-Lemaire. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

De permettre au Club de patinage artistique de LaSalle de percevoir des frais d'entrée de 10 \$ par personne à cette occasion. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir.

Résolution CA13 20 0205 (1133413041) adoptée le 2 avril 2013 : D'autoriser le Club de patinage artistique de LaSalle inc. à tenir l'événement "Revue sur Glace" le samedi 20 avril 2013 à l'aréna Jacques-Lemaire. D'accepter la convention de soutien technique à cet effet.

D'autoriser la signature de ce protocole. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement. De permettre au Club de patinage artistique de LaSalle inc. à percevoir de frais d'entrée au montant de 10 \$. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

DESCRIPTION

La subvention de 3500 \$, toutes taxes incluses si applicable, sert à soutenir la réalisation de l'événement. La coordination de l'ensemble des services, le prêt des équipements et de la patinoire ainsi que le personnel supplémentaire sont offerts gratuitement par l'arrondissement, plus précisément :

- la coordination par le régisseur;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de l'aréna Jacques-Lemaire du 17 au 20 avril 2024;
- la disponibilité des électriciens, du personnel de surveillance ainsi que de l'assistant-intervenant loisirs et sports lors de la pratique générale du 19 avril 2024 et de la journée de l'événement du 20 avril 2024.

JUSTIFICATION

Le Club de patinage artistique de LaSalle inc. organise leur « Revue sur Glace » à tous les 2 ans. Historiquement, c'est un spectacle qui regroupait plus de 350 jeunes patineurs du Club où plus de 1000 personnes par représentation assistaient à l'événement.

Après 5 ans d'absence, l'événement est de retour en 2024. Cette année, le spectacle va regrouper environ 140 jeunes patineurs et environ 400 spectateurs. De plus, un seul spectacle sera présenté alors qu'historiquement, il y avait deux représentations durant la journée.

Les dépenses de l'organisme pour réaliser cet événement étaient estimées à 45 000 \$. L'arrondissement de LaSalle a toujours soutenu l'événement financièrement au moyen d'une subvention de 3500 \$ ou d'un accompagnement dans la préparation de l'événement.

Le club est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette année, la subvention de 3500 \$, toutes taxes incluses si applicable, proviendra du budget de fonctionnement de la Division des sports, des loisirs et installations.

La subvention sous forme de gratuité d'environ 15 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services (le personnel cols blancs et cols bleus), le prêt et la livraison d'équipement et la location de l'aréna.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement ne peut avoir lieu sans l'autorisation de l'arrondissement et le soutien logistique de celui-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ibrahima SYLLA
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1244629003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une convention pour une contribution financière de 300 000 \$ avec le Centre de la petite enfance - Familigarde de LaSalle et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à cette fin jusqu'à concurrence de 300 000 \$.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre le CPE Familigarde de LaSalle et l'arrondissement de LaSalle pour une contribution financière de 300 000 \$ et en contrepartie le CPE Familigarde de LaSalle mets à la disposition des organismes reconnus de LaSalle les espaces suivants selon l'horaire convenu à la convention : local polyvalent et la cuisine. Le cour extérieur sera également mis à la disposition des citoyens selon l'horaire prévu à la convention;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention;

D'autoriser une appropriation de surplus de 300 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-04 07:53

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1244629003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une convention pour une contribution financière de 300 000 \$ avec le Centre de la petite enfance - Familigarde de LaSalle et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à cette fin jusqu'à concurrence de 300 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le CPE Familigarde de LaSalle a obtenu un permis du ministère de la Famille (MFA) pour développer une deuxième installation d'un CPE de 78 places comprenant 20 places poupons dans le secteur Airlie/Baynes. La contribution financière permettra à l'arrondissement de mettre à la disposition des organismes reconnus de LaSalle, selon l'horaire prévu à la convention, un local polyvalent, l'accès à la cuisine et l'accès à la cour extérieure pour les citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Un CPE dans le secteur Airlie répond aux besoins des familles et des travailleurs en matière de service de garde à la petite enfance. Le CPE Familigarde étant un organisme impliqué dans le milieu communautaire à LaSalle, la présence d'une deuxième installation favorise l'augmentation de la synergie entre les organismes de développement social actifs dans ce secteur. L'offre de locaux communautaires étant limitée, la nouvelle installation pourrait également élargir la gamme des espaces disponibles pour les organismes soutenus par l'arrondissement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL. Les citoyens pourront profiter de la cour extérieure selon l'horaire prévu à la convention.

JUSTIFICATION

En contrepartie de la contribution financière de 300 000 \$, le CPE Familigarde mettra à la disposition des organismes reconnus de LaSalle les espaces suivants selon l'horaire convenu à la convention : Cour extérieure, local polyvalent, cuisine. La ventilation des dépenses de la contribution financière est prévue de la façon suivante :

- 175 000 \$ pour aménager les deux cours extérieures ;
- 70 000 \$ pour aménager la cuisine ainsi que la salle motrice, incluant l'accessibilité et le matériel disponible pour les organismes ;
- 55 000 \$ pour sécuriser l'intérieur du CPE, donner un accès direct par la cuisine,

système d'alarme par zone.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera financée par l'affectation du surplus de l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les retombées d'un nouveau CPE dans le secteur de la RUI Airlie/Baynes se retrouvent dans 3 volets :

- **Environnemental** pour la contribution à l'amélioration et l'embellissement du cadre bâti et l'accès à une aire de jeux avec des installations spécialement conçus pour les enfants de 0-12 ans.
- **Social** puisqu'il y aura une bonification des services disponibles dans le quartier, l'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité notamment pour les familles en plus de contribuer à bâtir un milieu de vie complet dans le quartier de la RUI.
- **Économique** en tenant compte que la nouvelle installation permettra de revitaliser les locaux commerciaux du secteur et de dynamiser la rue Airlie par le biais de nouveaux services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-26

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1247151013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la Permission avec Hydro Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 661 pour y aménager une zone nourricière le long du canal l'Aqueduc.

Autoriser Mme Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et Mme Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement à signer la Permission avec Hydro Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 661 pour y aménager une zone nourricière le long du canal l'Aqueduc.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-03 12:36

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1247151013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la Permission avec Hydro Québec afin de permette l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 661 pour y aménager une zone nourricière le long du canal l'Aqueduc.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du Budget participatif de Montréal, le projet lauréat « Zones nourricières écologiques » vise l'aménagement, sur le domaine public, d'espaces compacts pour la culture d'arbres et de végétaux comestibles et nectarifères (exemples : jardins floraux pollinisateurs, champignonnières, vergers), selon une approche de permaculture privilégiant des plantes indigènes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0254 - 4 juillet 2023 (1237151017) - D'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Rose Neige) le contrat de réalisation de zones nourricières dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 261 652,06 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres 766641;

DESCRIPTION

Le démantèlement des pylônes par Hydro-Québec a été réalisé en 2023. Les travaux consistent en la construction d'aménagements nourriciers sur la bande linéaire située aux abords du Canal de l'Aqueduc, entre l'avenue Dollard et le boulevard LaSalle près de la rue Hepworth dans l'arrondissement de LaSalle. Les aménagements comprendront des jardinets, du mobilier, de nombreux arbres, arbustes et vivaces.

La Permission est autorisée pour une période de 10 ans, soit du 1er mars 2024 au dernier jour de février 2034.

JUSTIFICATION

Le projet de biodiversité ne peut procéder sans la signature de cette entente avec Hydro-Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette permission permettra de réaliser les travaux au printemps 2024.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature ententes: avril 2024

Travaux: printemps 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingenierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2024-04-02



Dossier # : 1248891006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour l'année 2024 pour une somme maximale de 24 000 \$, toutes taxes incluses si applicables.

D'autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle au montant de 24 000 \$, toutes taxes incluses si applicables;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-03 11:42

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248891006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147 pour l'année 2024 pour une somme maximale de 24 000 \$, toutes taxes incluses si applicables.

CONTENU

CONTEXTE

En l'absence d'un véritable pavillon d'accueil pouvant offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable et du parc des Rapides, l'arrondissement de LaSalle a conclu une entente avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147, afin qu'ils assurent l'ouverture et l'entretien de ces locaux durant la période d'exploitation du parc des Rapides, du mois d'avril au mois de novembre. De plus, l'arrondissement pourra, en cas de besoin, utiliser gratuitement la salle communautaire du rez-de-chaussée ainsi que les plateaux de volley-ball en période estivale, selon les disponibilités et en conformité avec les conditions du bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0191 (1238891006) – 17 mai 2023 : D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.

CA22 20 0033 (1213630004) - 7 février 2022 : D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.

CA21 20 0009 (1207551024) - le 18 janvier 2021 : D'approuver le bail avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle pour une somme maximale de 24 000 \$.

DESCRIPTION

Afin de formaliser l'entente, il est nécessaire de signer un bail entre Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle No 3147 et la Ville de Montréal pour l'utilisation d'équipements et de locaux dans le bâtiment situé au 7710, boulevard LaSalle. Le loyer est de 24 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour l'utilisation de ces locaux pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

JUSTIFICATION

Cette entente permet d'offrir l'usage d'un bloc sanitaire propre et sécuritaire aux nombreux utilisateurs de la piste cyclable, des sentiers piétons et du parc des Rapides.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 24 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, provient du budget de fonctionnement de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Par conséquent, il faut vérifier sur le site de l'Office québécois de la langue française et utiliser la dernière version du formulaire se trouvant dans le Drive soumission.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CLSDS



Dossier # : 1247817005

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Amender la résolution CA24 20 0011 afin de majorer la contribution financière accordée à l'École Sportive Montréal Canada de 1 400 \$ à 1 600 \$, toutes taxes incluses si applicable.

D'amender la résolution CA24 20 0011 afin de majorer la contribution financière accordée à l'École Sportive Montréal Canada de 1 400 \$ à 1 600 \$, toutes taxes incluses si applicable.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 10:32

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247817005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA24 20 0011 afin de majorer la contribution financière accordée à l'École Sportive Montréal Canada de 1 400 \$ à 1 600 \$, toutes taxes incluses si applicable.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a adoptée la résolution CA24 20 0111 le 15 janvier 2024 visant à accorder une contribution financière de 1 400 \$ à l'École Sportive Montréal Canada pour une équipe laSalloise composée de Francesco Bonnarigo, Sewa Lessard Foagan, Maxym Marcotte, Alassane Diouf, Keran Nana, Warren Nana, Elisa Nana pour leur participation au tournoi de soccer international Algarve Youth Cup 2024 qui aura lieu au Portugal du 24 au 29 mars 2024.

Le présent sommaire vise à majorer le montant de la contribution financière de 1 400 \$ à 1 600 \$ à la suite de la révision du programme de soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux - article 5.4.4 de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle entériné à la séance du conseil du 6 novembre 2023 et en vigueur depuis janvier 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0011 (1237817023) - 15 janvier 2024 : D'accorder une contribution financière de 1 400 \$ à l'École Sportive Montréal Canada pour une équipe laSalloise composée de Francesco Bonnarigo, Sewa Lessard Foagan, Maxym Marcotte, Alassane Diouf, Keran Nana, Warren Nana, Elisa Nana pour leur participation au tournoi de soccer international Algarve Youth Cup 2024 qui aura lieu au Portugal du 24 au 29 mars 2024.

DESCRIPTION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section Soutien financier, l'École Sportive Montréal Canada (École Sportive Mundialito Canada), est éligible à recevoir un montant de 1 600 \$, toutes taxes incluses si applicable. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », « Participation d'une équipe sportive ou d'un groupe de six personnes et plus à un événement à plus de 701 km de LaSalle ».

L'article 5.4.4 du programme soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux a été révisé à l'automne et adopté à la séance du conseil du mois de novembre 2023.

JUSTIFICATION

L'arrondissement doit se conformer aux nouvelles modalités du programme *Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux* dans la catégorie *Participation d'une équipe sportive ou d'un groupe de six personnes et plus à un événement à plus de 701 km de LaSalle*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 600 \$, toutes taxes incluses si applicable, provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

Clé comptable: 301727-07103-61900- 016491-00000-00000

La contribution financière de 1 600 \$, toutes taxes incluses si applicable, sera versée à l'organisme à but non lucratif École Sportive Montréal Canada (École Sportive Mundialito Canada).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à la mise en oeuvre de Montréal 2030 de part la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1246152002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA24 20 0103 afin d'ajouter une septième personne à la délégation de LaSalle à la 3e édition du Somment Climat Montréal qui aura lieu les 7 et 8 mai 2024. Autoriser une dépense supplémentaire de 791,78 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

D'amender la résolution CA24 20 0103 afin d'ajouter une septième personne à la délégation de LaSalle à la 3e édition du Somment Climat Montréal qui aura lieu les 7 et 8 mai 2024;
D'autoriser une dépense supplémentaire de 791,78 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription ainsi que le remboursement des dépenses afférentes; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-03 17:03

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1246152002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA24 20 0103 afin d'ajouter une septième personne à la délégation de LaSalle à la 3e édition du Sommet Climat Montréal qui aura lieu les 7 et 8 mai 2024. Autoriser une dépense supplémentaire de 791,78 \$ taxes incluses pour couvrir les frais d'inscription ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Sommet Climat Montréal est le rendez-vous climatique annuel de la collectivité montréalaise pour faire un bilan des réalisations et des démarches à compléter afin que la Ville de Montréal atteigne ses objectifs climatiques, tout en renforçant sa résilience d'ici 2025.

Toute la collectivité du Grand Montréal est conviée au Grand Quai du port de Montréal pour la 3^e édition du Sommet Climat 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0103 du 25 mars 2024 - Autoriser une délégation de six personnes composée de fonctionnaires et d'élu(e)s de l'arrondissement de LaSalle à participer à la 3^e édition du Sommet Climat Montréal, qui aura lieu les 7 et 8 mai 2024 au Grand Quai du port de Montréal

DESCRIPTION

Le Sommet Climat Montréal est organisé par le Partenariat Climat Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal, ainsi que de nombreux partenaires.
La résolution CA24 20 0103 prévoyait une délégation composée de deux membres du conseil d'arrondissement et de quatre fonctionnaires. Il y a lieu d'amender cette résolution pour ajouter un membre du personnel du cabinet augmentant ainsi le nombre total de participant(e)s à sept.

JUSTIFICATION

Ce sera l'occasion pour la Ville de Montréal, la société civile et le milieu des affaires de trouver des solutions tangibles pour accélérer la mise en œuvre des engagements actuels ainsi que d'annoncer de nouvelles actions concrètes, chiffrées et véritablement ambitieuses, notamment en matière de réduction des émissions, de mobilité durable et d'adaptation aux changements climatiques.

Ce grand rassemblement permettra d'alimenter la mise à jour du Plan métropolitain

d'aménagement et de développement à travers des échanges sur les initiatives à mettre en place, dans un contexte d'urgence climatique, écologique et sociale, pour bâtir une région plus attractive, solidaire et durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense additionnelle de 791,78 \$ taxes incluses est financée à partir du budget de fonctionnement des élu(e)s.

Les frais raisonnablement encourus pour la participation à cet événement seront remboursés selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes*.

MONTRÉAL 2030

La participation à cet événement correspond à un axe stratégique du Plan Stratégique 2023-2030 de LaSalle soit *Pour une transition et un avenir vert et résilient*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GASSO
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-02

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1247151008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 210 500 \$ pour l'année 2023 ainsi que le fait que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

De confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 210 500 \$ pour l'année 2023 ainsi que le fait que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-03 12:35

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 210 500 \$ pour l'année 2023 ainsi que le fait que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère des Transports du Québec subventionne annuellement les municipalités pour les aider à entretenir leurs pistes cyclables. La Route verte (piste cyclable) traverse l'arrondissement sur une distance de 7,9 km Le ministère accorde une aide financière représentant 50 % des coûts d'entretien maximaux admissibles pour l'entretien du tronçon de 7,9 km de la Route verte dans l'Arrondissement de LaSalle. Par conséquent, chaque année, un rapport établissant les dépenses effectuées pour l'entretien de la Route verte doit être adopté par résolution du conseil d'arrondissement. Nous devons confirmer auprès du ministère des Transports l'exactitude des dépenses qu'entraîne l'entretien du tronçon de piste cyclable du boulevard LaSalle et la gratuité de l'accès à cette piste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0011 (1218420001) - 18 janvier 2021 : Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 162 319 \$ pour l'année 2020. Confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

CA20 20 00 57 (1207551002) - 3 février 2020 : Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 161 861 \$ pour l'année 2019. Confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

CA19 20 0115 (1195348002) - 4 mars 2019 : De confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 158 687 \$ pour l'année 2018. De confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

DESCRIPTION

Nous recevons annuellement une subvention pour l'entretien de la Route verte (piste cyclable du boulevard LaSalle) par l'intermédiaire du programme d'aide à l'entretien de la Route verte du ministère des Transports du Québec. La subvention est payable en deux

versements égaux.

JUSTIFICATION

Nous devons confirmer au Ministère l'exactitude des dépenses qu'entraîne l'entretien de ce tronçon de piste cyclable de même que la gratuité de l'accès à la piste cyclable, afin d'obtenir le deuxième versement de la subvention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Steve BARKLEY, LaSalle
Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Steve BARKLEY, 26 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario VINCENT
contremaitre(-tresse) d'arrondissement -
voirie et parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-19

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1242484019

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Acheter une publicité de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le livret souvenir de Deshdiganta Media entourant le huitième anniversaire du journal en ligne CBNA 24.com.

D'acheter une publicité de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le livret souvenir de Deshdiganta Media entourant le huitième anniversaire du journal en ligne CBNA 24.com;
et
D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-04-02 17:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acheter une publicité de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le livret souvenir de Deshdiganta Media entourant le huitième anniversaire du journal en ligne CBNA 24.com.

CONTENU**CONTEXTE**

Acheter une publicité de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le livret souvenir de Deshdiganta Media entourant le huitième anniversaire du journal en ligne CBNA 24.com.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2024-04-02



Dossier # : 1248891007

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la signature du bail entre la Radio communautaire de LaSalle et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

D'autoriser la signature du bail entre la Radio communautaire de LaSalle et la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-03 14:21

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1248891007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail entre la Radio communautaire de LaSalle et la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

La Radio communautaire de LaSalle, organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, oeuvre sur le territoire de LaSalle depuis 2006 et a son siège social au troisième étage de la mairie d'arrondissement.

Elle a pour mission d'offrir un média de communication majoritairement francophone qui favorise le développement du tissu social et la participation de la population dans le développement local. Elle offre une programmation sur la fréquence FM 100.1 rejoignant l'ensemble de la population de LaSalle.

L'entente de prêt intervenue entre les deux parties a pris fin le 31 décembre 2023.

La Radio communautaire de LaSalle s'adresse à l'arrondissement pour conclure une nouvelle entente portant sur le prêt de locaux pour une période de trois ans. La radio communautaire vise à inciter une plus grande participation des citoyens à la vie municipale. Elle soulève l'intérêt pour les affaires publiques et elle sensibilise les citoyens à l'environnement et à la préservation de certains sites. Elle offre une couverture de l'actualité locale et régionale de tous les partenaires de la communauté laSalloise.

Au plan économique, elle favorise l'achat local en plus de stimuler l'entrepreneuriat. Au plan culturel, la radio vise à développer ou promouvoir des artistes du milieu et fait découvrir de nouvelles formes d'arts habituellement peu présentes à la radio (lecture, poésie, etc.). Elle vise aussi à inculquer le goût pour la musique populaire française.

La programmation se veut diversifiée et inclusive. Elle offre à ses membres un nombre d'heures de diffusion, des méthodes de recrutement, la formation des bénévoles et prévoit un encadrement. Elle favorise l'accès et la participation des organismes reconnus de l'arrondissement aux ressources et aux services offerts.

Le prêt de locaux en contrepartie de placements médias permet à l'organisme une économie budgétaire importante pour sa survie et permet à l'arrondissement de maximiser l'occupation de ses locaux en plus de se faire entendre sur les ondes de la radio locale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0184 (1217551010) – 5 mai 2021 : D'accepter l'entente de prêt avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 en contrepartie de placements médias.

CA20 20 0054 (1198426006) - 3 février 2020 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2020. Accorder une contribution financière totalisant 20 000 \$ afin de soutenir le média de communication à vocation communautaire.

CA19 20 0112 (119462902) - 4 mars 2019 : Renouveler la convention intervenue avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

DESCRIPTION

Autoriser l'entente pour le prêt de locaux à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 en contrepartie de placements médias. Ce prêt permettra à l'organisme d'occuper gratuitement des locaux situés au troisième étage de la mairie de l'arrondissement de LaSalle. Les obligations des deux parties sont précisées dans ladite entente de prêt.

JUSTIFICATION

La Radio communautaire de LaSalle se veut accessible et mobilisatrice de sa population. Elle permet d'informer les citoyens quotidiennement sur les événements et points d'information qui se déroulent à LaSalle et à proximité (ex. : enlèvement de la neige, mesures d'urgence, avis aux citoyens, etc.). L'arrondissement et les organismes sont privilégiés d'avoir cet outil de communication qui leur permet d'être en contact rapidement avec les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prêt de locaux administratifs évalué à 20 000 \$ par année sera compensé par l'organisme en placements médias conformément aux 3 axes suivants provenant du plan de visibilité de la Radio communautaire LaSalle :

1. Promouvoir la parole aux élus
2. Promouvoir les activités issues de la Culture, des sports, des loisirs, du développement social et de la bibliothèque L'Octogone de l'arrondissement de LaSalle et des organismes reconnus selon la politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.
3. Promouvoir les événements publics

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Loi sur les cités et villes, article # 573.3 paragraphe 2.1, les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : 2.1° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1248749002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de LaSalle, d'un soutien financier totalisant 53 300 \$, accordé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre du projet « Fous du français » visant à faire la promotion et la valorisation de la langue française et d'approuver une convention à cette fin.

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de LaSalle, d'un soutien financier totalisant 53 300 \$, accordé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre du projet « Fous du français » visant à faire la promotion et la valorisation de la langue française et d'approuver une convention à cette fin.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-04-03 16:54

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248749002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de LaSalle, d'un soutien financier totalisant 53 300 \$, accordé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre du projet « Fous du français » visant à faire la promotion et la valorisation de la langue française et d'approuver une convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a déposé un projet à l'Union des Municipalités du Québec dans le cadre du programme Fous du Français. Le projet sera réalisé en partenariat avec l'organisme Bienvenue à l'immigrant, l'organisme Accueil pour immigrants et Réfugiées du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme et la bibliothèque L'Octogone.

Une somme de 53 300 \$ sera versée à l'arrondissement par l'UMQ dans le cadre de ce programme. L'arrondissement désire majorer son budget de fonctionnement du montant de la subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1238157005: CA23 20 0211 Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets «Fous du français» de l'Union des Municipalités du Québec. L'autoriser à signer au nom de l'arrondissement de LaSalle tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

DESCRIPTION

Le projet s'articule autour de trois volets qui seront réalisés conjointement par la bibliothèque L'Octogone et les organismes communautaires Bienvenue à l'immigrant et AIR-SOM Centre Prisme dans une approche collaborative, dynamique et de complémentarité. À travers de nombreuses activités diversifiées et créatives, telles qu'un concours d'épellation, des ateliers ludiques de jeux de mots, des capsules vidéos, un concours d'éloquence et de Slam, des activités d'expression orale et écrite. Le projet souhaite transmettre l'amour de la langue française et de la culture québécoise aux citoyens et citoyennes de LaSalle. Grâce à leur participation aux activités proposées, les participants développeront des compétences pour utiliser le français comme langue commune.

JUSTIFICATION

L'ajustement budgétaire est nécessaire pour la réalisation de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale du projet LaSalle - Fous du Français est entièrement assumée par l'UMQ telle que précisée dans la convention à cet effet entre l'Arrondissement de LaSalle et l'Union des Municipalités du Québec. La ventilation budgétaire se fera de la façon suivante :

Volet 1 - Arrondissement de LaSalle un montant de 8,500 \$

Volet 2 - Bienvenue à l'immigrant un montant de 23,800 \$

Volet 3 - AIR-SOM Centre Prisme un montant de 21,000 \$

Pour un total de 53 300 \$ tel que prévu à la convention.

Le revenus devra être déposé dans la clé budgétaire suivante :

2412.0010000.301705.07289.45901.013566.0000.000000.000000.000000.000000

Le budget de dépense sera inscrit dans la clé budgétaire suivante :

2412.0010000.301736.07289.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Carlos

Arturo CASTANEDA RIVERA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Mélanie BEAUDOIN, 21 mars 2024

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 13 mars 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division - bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2024-03-20



Dossier # : 1248420008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 3 mai 2024 et le 23 août 2024, à organiser des célébrations pascales le 4 mai 2024 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides ainsi qu'à tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2024.

D'autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 3 mai 2024 et le 23 août 2024, à organiser des célébrations pascales le 4 mai 2024 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides ainsi qu'à tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2024.

Les processions auront lieu le 3 mai 2024 de 19 h 30 à 20 h 30 et le 23 août de 21 h 30 à 22 h 30. Les processions partiront de l'église Orthodoxe Grecque de Saint-Dionysios au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8^e Avenue, la rue Édouard, la 6^e Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne seront pas fermées à la circulation et les processions se dérouleront sous le contrôle du Service de police.

Le 4 mai 2024, la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal célébrera une messe pascale en plein air dans le parc des Rapides en face du 7707, boulevard LaSalle de 23 h 45 à 00 h 15. La paroisse verra à fournir les bénévoles requis pour encadrer les participants. Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

D'autoriser les permissions suivantes à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal pour son festival grec :

- de tenir le festival grec au parc des Rapides, section de la terrasse Serre, les 5, 6 et 7 juillet 2024, de 11 h à 23 h. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 12, 13 et 14 juillet 2024;
- de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures;
- de vendre de la nourriture durant l'activité moyennant le respect de la

réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle;

- d'installer des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;
- d'utiliser un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable à la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs;
- afin d'amoindrir l'impact sonore sur les résidents du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son sont tournées en direction du fleuve et que le niveau sonore n'est pas abusif;
- les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 11:01

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1248420008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'autoriser la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 3 mai 2024 et le 23 août 2024, à organiser des célébrations pascales le 4 mai 2024 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides ainsi qu'à tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal a demandé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social l'autorisation de tenir une procession le 3 mai 2024 et le 23 août 2024, de réaliser des célébrations pascales le 4 mai 2024 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, et de tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2024. En cas de pluie, le festival sera remis aux 12, 13 et 14 juillet 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0083 (1239309004) - 6 mars 2023 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 14 avril 2023 et le 23 août 2023, et de réaliser des célébrations pascales le 15 avril 2023 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides. De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2023. En cas de pluie, le festival sera remis aux 14, 15 et 16 juillet 2023; D'autoriser l'organisme à vendre des boissons alcoolisées lors du festival, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

CA22 20 0075 (1229309005) - 7 mars 2022 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 22 avril 2022 et de réaliser des célébrations pascales le 23 avril 2022 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides. Les rues ne seront pas fermées à la circulation.

CA22 20 0114 (1229309007) - 4 avril 2022 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 8, 9 et 10 juillet 2022. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 15, 16 et 17 juillet 2022. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de

Montréal sur les aliments. De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. De permettre l'installation des jeux gonflables sur le site. De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CA22 20 0243 (1229309020) - 4 juillet 2022 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2022, de 21 h à 22 h. Cette procession se déroulera sous le contrôle du Service de police et les rues ne seront pas fermées à la circulation.

DESCRIPTION

Les processions auront lieu le 3 mai 2024 de 19 h 30 à 20 h 30 et le 23 août de 21 h 30 à 22 h 30. Les processions partiront de l'église Orthodoxe Grecque de Saint-Dionysios au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8^e Avenue, la rue Édouard, la 6^e Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne seront pas fermées à la circulation et les processions se dérouleront sous le contrôle du Service de police.

Le 4 mai 2024, la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal célébrera une messe pascale en plein au parc des Rapides en face du 7707, boulevard LaSalle de

23 h 45 à 00 h 15. La paroisse fournira les bénévoles requis pour encadrer les participants. Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

Le festival grec se tiendra au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2024. En cas de pluie, le festival sera remis aux 12, 13 et 14 juillet 2024.

Permissions accordées à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal pour son festival grec :

- de tenir le festival grec au parc des Rapides, section de la terrasse Serre, les 5, 6 et 7 juillet 2024, de 11 h à 23 h. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 12, 13 et 14 juillet 2024;
- de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures;
- de vendre de la nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle;
- d'installer des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;
- d'utiliser un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable à la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs;
- afin d'amoindrir l'impact sonore sur les résidents du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son sont tournées en direction du fleuve et que le niveau sonore n'est pas abusif;
- les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la Politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un soutien en services d'une valeur de 2310 \$ est accordé à l'organisme par l'arrondissement de LaSalle pour le festival grec.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformité à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'Arrondissement de LaSalle.

Conformité à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1245479002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture de la rue Ducas et de Terrasse Bourdeau pour la 4e édition de la course Rock and Run du Cégep André-Laurendeau le 8 mai 2024.

Autoriser la fermeture de la rue Ducas et de Terrasse Bourdeau pour la 4e édition de la course Rock and Run du Cégep André-Laurendeau le 8 mai 2024 entre 11 h 30 et 14 h 15 sous la supervision du SPVM.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 16:52

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245479002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture de la rue Ducas et de Terrasse Bourdeau pour la 4e édition de la course Rock and Run du Cégep André-Laurendeau le 8 mai 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Le Cégep André-Laurendeau a déposé une demande à l'arrondissement de LaSalle pour obtenir l'autorisation de fermer temporairement les rues Ducas et Terrasse Bourdeau durant l'événement de la 4e édition de la course ROCK AND RUN le 8 mai 2024.

Cette année la course aura lieu au parc Angrignon pour assurer un encadrement plus sécuritaire, étant donné que le nombre de participants est estimé à 700 coureurs.

En effet, le PDQ13 du SPVM a recommandé au cégep et à l'arrondissement de LaSalle de déplacer la course au parc Angrignon.

Le PDQ13 sera responsable de sécuriser le parcours entre le cégep et l'entrée du parc Angrignon en fermant temporairement la rue Ducas (à partir du stationnement du cégep) et Terrasse Bourdeau.

Le Cégep a également déposé une demande à l'arrondissement du Sud-Ouest pour obtenir l'autorisation de tenir leur course à l'intérieur du parc Angrignon.

Les distances possibles seront 2 km, 4 km , 6 km, 8 k, ou 10 km.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0118 (1237817005) 3 avril 2023: D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir la 4e édition de la course ROCK AND RUN le 3 mai 2023 et d'autoriser la fermeture de la rue Jean-Chevalier durant l'événement.

CA22 20 0076 (1223630003) 7 mars 2022: D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement, le 4 mai 2022.

CA19 20 0222 (1195348010) 6 mai 2019 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, le mercredi 8 mai 2019.

DESCRIPTION

Le 8 mai prochain entre 11 h 30 et 14 h 15 aura lieu la quatrième édition de la course CAL

du Cégep André-Laurendeau. Cette course aura des distances différentes, selon le niveau des participants et de leur objectif.

Le parcours débutera au stationnement du Cégep sur la rue Ducas et empruntera la Terrasse Boudreau pour se rendre à l'intérieur du parc Angrignon.

À l'intérieur du parc Angrignon une boucle sera faite autour de l'étang permettant aux participants de faire un parcours de 2 km, 4 km, 6 km, 8 km ou 10 km.

Le but de cet événement est de promouvoir l'activité physique auprès des étudiants et des employés du Cégep et des élèves de la nouvelle école secondaire.

Pour l'édition 2024, la nouvelle école secondaire participera, ainsi que les étudiants du Cégep.

L'école l'Orée-du-Parc ne peut participer puisque la course est prévue une journée pédagogique.

Comme animation, il y aura de la musique d'ambiance et une séance d'échauffement avant le départ des coureurs. Le son de la musique sera maintenu à un faible niveau pour ne pas importuner le voisinage.

Le nombre estimé de participants est de 700 coureurs au total incluant les jeunes du cégep (200 participants) et de l'école secondaire (500 coureurs).

Le Cégep André-Laurendeau sollicite le soutien logistique de l'arrondissement et du SPVM encore une fois cette année plus spécifiquement pour :

- la fermeture des rues Ducas et Terrasse Bourdeau;
- l'affichage de l'interdiction de stationner sur les rues Ducas et Terrasse Bourdeau;
- 20 barricades;
- 30 cônes;
- la cavalerie (SPVM);
- la mascotte (SPVM).

Le service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité du parcours pour se rendre au parc Angrignon et la fermeture des rues Ducas et Terrasse Bourdeau.

JUSTIFICATION

La tenue de cet événement a pour but de faire la promotion de l'activité physique auprès des étudiants et employés du Cégep André-Laurendeau et des élèves de la nouvelle école secondaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des barricades pour sécuriser le passage des coureurs, des cônes et des affiches d'interdiction de stationner. La somme des services offerts sous forme de gratuité est estimée à 1 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture de rues temporaire sous le contrôle du PDQ 13.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents des rues visées par la fermeture sera envoyé par le Cégep.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1245479003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 31 mai 2024 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 31 mai 2024 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 16:49

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245479003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 31 mai 2024 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

CONTENU

CONTEXTE

Pour une troisième année consécutive, dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie, l'école Henri-Forest organise une course autour du quadrilatère de l'école pour ses 350 élèves le vendredi 31 mai de 8 h 30 à 10 h 30. L'événement se déroulera dans une ambiance festive et l'objectif est d'accumuler des kilomètres et de sensibiliser les jeunes à adopter de saines habitudes de vie.

Cet événement rassembleur vise à créer un sentiment d'appartenance auprès des familles. Une vingtaine d'enseignants, parents, bénévoles et autres membres de la communauté participeront à l'organisation et assureront le bon déroulement de l'événement. Pour l'occasion, une autorisation de tenir la course est demandée à l'arrondissement de LaSalle ainsi qu'un soutien technique et logistique pour permettre aux participants de courir à l'intérieur d'un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 200166 (1237817007) - 1er mai 2023: D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 9 juin 2023 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.
 CA22 200201 (1227817003) - 4 juillet 2022: D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 10 juin 2022 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réalisation de l'événement, l'école Henri-Forest sollicite l'arrondissement pour le soutien technique et logistique suivants :

- Prêt de 15 barrières de foule pour la fermeture du quadrilatère (voir le plan de la course dans les pièces jointes);
- Installation d'affiches le 30 mai le long du parcours indiquant l'interdiction de stationner dans les rues réservées au parcours;
- Balais de rue avant l'événement autour du parcours;

- Nettoyage après la course devant le 100, avenue du Trésor-Caché après l'activité pour ramasser les débris de poudre colorée.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité des participants et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues seront temporairement fermées à la circulation.

Les organisateurs s'engagent à distribuer un avis aux résidents pour la fermeture des rues autour de l'école Henri-Forest (avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie).

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage les saines habitudes de vie chez les jeunes et souhaite faciliter l'accès aux sports en favorisant la pratique dans un environnement sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 750 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En collaboration avec le SPVM, fermeture des rues autour de l'école (avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie) de 7 h à 12 h.
Le comité organisateur de l'école s'engage à distribuer un avis aux résidents qui sera distribué au moins 10 jours avant l'événement (22 mai).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents des rues visées par la fermeture sera envoyé par l'école.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1248420011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel le 8 juin 2024 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel le 8 juin 2024 de 11 h à 21 h au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées. Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement et devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée n'est servie ou vendue à des personnes mineures; et
D'autoriser, de façon exceptionnelle, la vente d'articles dans le but d'amasser des fonds pour organiser des activités en lien avec leur mission.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-03-26 07:57

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel le 8 juin 2024 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Cornucopia du Canada a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser son barbecue annuel et de servir des boissons alcoolisées durant l'événement qui aura lieu au parc Lefebvre le 8 juin 2024 entre 11 h et 21 h.
 L'Association Cornucopia du Canada est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0164 (1239309010) - 1er mai 2023 : D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 10 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.
 Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement, et devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

CA22 20 0113 (1229309008) - 4 avril 2022 : D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 11 juin 2022 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CA21 20 0363 (1219309001) - 30 août 2021 : Entériner la décision d'autoriser l'Association Cornucopia à tenir son barbecue annuel du 28 août 2021 et à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

DESCRIPTION

Autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir un barbecue au parc Lefebvre le 8 juin 2024 entre 11 h et 21 h et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le parc Lefebvre à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures. Lors de cette fête, l'organisme prévoit tenir un BBQ, des chapiteaux sous la forme de kiosques où des articles pourront être

vendues et une scène pour diffuser des prestations artistiques.
Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de diverses activités de sollicitation (vente de garage, vente-débaras, etc.) à des organismes dans le but d'amasser des fonds pour organiser des activités en lien avec leur mission.

L'organisme est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1248420010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal à organiser un bazar et d'autres activités de levée de fonds le 6 avril 2024 au Centre récréatif et communautaire de LaSalle.

D'entériner l'autorisation au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal à organiser un bazar et d'autres activités de levée de fonds le 6 avril 2024 au Centre récréatif et communautaire de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-03-26 20:00

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal à organiser un bazar et d'autres activités de levée de fonds le 6 avril 2024 au Centre récréatif et communautaire de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal a déposé une demande de bazar et d'autres activités de levée de fonds à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour le 6 avril 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal organisera un bazar et une vente de biscuits le 6 avril 2024 dans les locaux du Centre récréatif et communautaire de LaSalle situé au 8700 rue Hardy afin de financer leurs activités annuelles. Puisque la séance du conseil est prévue le 8 avril, l'autorisation devra être entérinée après l'événement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de divers bazars (vente de garage, vente-débaras, etc.) à des organismes ou paroisses dans le but d'amasser des fonds pour organiser des activités en lien avec leur mission.
L'organisme est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1248420012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 29 juin 2024 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 29 juin 2024 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées; et
D'autoriser la vente d'articles et de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture.

Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement et devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 08:15

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 29 juin 2024 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CONTENU**CONTEXTE**

Bienvenue à l'immigrant a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de réaliser une fête interculturelle le 29 juin 2024 au parc Lefebvre de 11 h à 21 h et de permettre à l'organisme de se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées lors de cette occasion.

Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0165 (1229309013) - 1er mai 2023 : D'autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 17 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées à cette occasion. Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement, et devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

CA22 20 0197 (1229309019) - 6 juin 2022 : D'autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 25 juin 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées à cette occasion.

DESCRIPTION

Autoriser Bienvenue à l'immigrant à organiser une fête interculturelle au parc Lefebvre le 29 juin 2024 de 11 h à 21 h. Lors de cette fête, l'organisme prévoit organiser un BBQ et installer des chapiteaux sous la forme de kiosques où des articles et de la nourriture pourront être vendus ainsi qu'une scène pour diffuser des prestations artistiques.

Dans le cadre de cet événement, il est souhaitable d'autoriser Bienvenue à l'immigrant à servir des boissons alcoolisées, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'organisme doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements

prescrits par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'autorisation accordée par l'arrondissement de LaSalle permettra la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de diverses activités de sollicitation à des organismes dans le but d'amasser des fonds pour organiser des activités en lien avec leur mission.

L'organisme est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 1 230 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2024-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1246673002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 22 au 28 avril 2024 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'évènement. Autoriser l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le programme souvenir de l'association.

D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 22 au 28 avril 2024 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'évènement. Autoriser l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le programme souvenir de l'association.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-03 14:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1246673002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 22 au 28 avril 2024 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'événement. Autoriser l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le programme souvenir de l'association.

CONTENU

CONTEXTE

Le tournoi de hockey des Anciens de LaSalle est un événement organisé par les Anciens de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle.

Les Anciens de LaSalle sollicitent l'arrondissement de LaSalle pour une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement et un soutien technique pour la réalisation du tournoi de hockey des Anciens de LaSalle à l'aréna Jacques-Lemaire du 22 au 28 avril 2024.

Cette année marquera la 15^e édition.

L'arrondissement de LaSalle a toujours soutenu l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA22 20 0435 5 décembre 2022 (1227817012) : Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2023 au profit des organismes jeunesse de la communauté laSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 5 février 2023 en cas de mauvais temps.

Résolution CA19 20 0153 1er avril 2019 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 29 avril au 5 mai 2019. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

Résolution CA18 20 0136 (1186818034) 3 avril 2018 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 23 au 29 avril 2018.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

Le tournoi de hockey des Anciens de LaSalle est un événement annuel qui accueille environ 28 équipes et 360 joueurs adultes de 35 ans et plus.

Le samedi matin, les joueurs du hockey mineur sont invités à participer à une compétition de type « confrontatio » où des souvenirs et des gâteries sont au rendez-vous.

À l'intérieur du tournoi, il y aura également deux matchs de charité, un pour les plus jeunes et l'autre pour les moins jeunes joueurs de LaSalle.

Au total, 48 matchs seront disputés lors de l'événement.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par les employés de la division des sports, loisirs et installations, afin de soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Jacques-Lemaire du 22 au 28 avril 2024;
- la disponibilité du personnel de surveillance et d'assistant-intervenant loisir à l'aréna Jacques-Lemaire du 22 au 28 avril 2024

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcoolisées à l'aréna Jacques-Lemaire afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours permis à l'organisme de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Aucune perception de frais d'entrée durant le tournoi n'est demandée.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, trophées/bannières, marqueurs, arbitres, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 13 000 \$. Les revenus sont évalués à 29 000 \$, principalement les frais d'inscription et la vente du programme souvenir (78 %).

JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à exercer une activité physique et avoir de saines habitudes de vie.

L'organisateur de l'événement, les Anciens de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

Depuis plus de 10 ans, le tournoi de hockey des Anciens de LaSalle accueille plus de 360 joueurs de 35 ans et plus et est organisé exclusivement par des bénévoles.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Anciens de LaSalle peuvent contribuer au soutien d'organismes de la communauté laSalloise. Depuis leurs débuts, l'organisme a été en mesure de remettre des sommes substantielles à des organismes, groupes ou individus de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat publicitaire de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable est financé à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes. La subvention sous forme de gratuités de 9 500 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements, de l'aréna Jacques-Lemaire, ainsi que le personnel supplémentaire.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement ne peut avoir lieu sans l'autorisation de l'arrondissement et le soutien logistique de celui-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ibrahima SYLLA
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sport, loisirs et dev social



Dossier # : 1245459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Sports-Experts à installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour trois ventes sous la tente aux dates suivantes : 13 mai au 2 juin 2024, 12 août au 1er septembre 2024 et 7 au 20 octobre 2024.

D'autoriser Sports-Experts à installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour trois ventes sous la tente aux dates suivantes : 13 mai au 2 juin 2024, 12 août au 1er septembre 2024 et 7 au 20 octobre 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 16:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Sports-Experts à installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour trois ventes sous la tente aux dates suivantes : 13 mai au 2 juin 2024, 12 août au 1er septembre 2024 et 7 au 20 octobre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le magasin Sports-Experts souhaite installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon afin d'effectuer trois (3) ventes sous la tente du 13 mai au 2 juin 2024, du 12 août au 1er septembre 2024 et du 7 au 20 octobre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0320 (1229255006) Vente sous la tente du Sports-Experts du 8 au 21 août 2022
CA23 20 0119 (1239002001) Vente sous la tente du Sports-Experts du 15 au 28 mai 2023 et du 14 au 27 août 2023.

DESCRIPTION

Les événements nécessitent l'installation d'une tente de 60 pieds x 40 pieds, qui sera protégée par des blocs de béton et des cônes afin de sécuriser les usagers et l'allée piétonne.

La tenue des trois ventes se fera les dates suivantes :

- 13 mai au 2 juin
- 12 août au 1er septembre
- 7 octobre au 20 octobre

La demande est accompagnée des documents suivants :

- l'approbation du propriétaire de l'immeuble de la tenue de l'événement;
- un plan d'aménagement;
- l'approbation du Service des incendies de Montréal.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nurdin MELIKH
chef(fe) de division - améliorations urbaines et
qualité du milieu (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-03-28



Dossier # : 1245459003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 2 au 12 mai 2024 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital.

D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 2 au 12 mai 2024 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 16:54

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 2 au 12 mai 2024 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a reçu une demande de la Fondation de l'Hôpital LaSalle, le 4 mars 2024, afin d'obtenir l'autorisation d'organiser un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 2 au 12 mai 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 200121 Permettre à la fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 4 au 14 mai 2023

CA22 200117 Permettre à la fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 5 au 15 mai 2022

DESCRIPTION

L'arrondissement appuie la Fondation de l'Hôpital de LaSalle depuis de nombreuses années. Il est donc recommandé d'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 2 au 12 mai 2024 inclusivement afin d'amasser des fonds pour l'hôpital, le tout exempt de frais d'utilisation d'eau. L'arrivée et le montage des manèges se feront à compter du 27 avril 2024.

La Fondation devra respecter les conditions suivantes :

1. Fournir avant la tenue de l'événement :

- la preuve qu'une police d'assurance-responsabilité civile pour une couverture d'au moins 2 000 000 \$ sera en vigueur pendant toute la période de temps de l'événement ;
- la liste des jeux mécaniques et leurs numéros d'immatriculation si disponible ;
- la preuve que la compagnie "Amusement Fun Show 2006 Inc." détient une licence valide d'exploitant émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

2. Respecter toutes les dispositions prévues par le décret 649-91 et le règlement sur les jeux mécaniques.**3. Maintenir un espace à bureau pour les responsables de l'événement.****4. Maintenir un service de sécurité en tout temps.****5. Maintenir un service d'entretien adéquat pour garder propres les endroits où les déchets**

sont susceptibles de s'accumuler.

6. Maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques des équipements sanitaires.

7. Ne permettre aucune vente et aucune consommation de boisson alcoolisée.

8. Respecter tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur dans l'arrondissement.

9. Ne pas empiéter sur la rue et les trottoirs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nurdin MELIKH

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE

Le : 2024-04-02

chef de division - ameliorations urbaines et
qualite du milieu (arrondissement)

Directeur



Dossier # : 1243035005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2024.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 07:51

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1243035005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 24 200086 le 4 mars 2024 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du la période du 24 janvier au 15 février 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2024,

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 16 février au 19 mars 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2024, à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2024-03-21



Dossier # : 1249582007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet de règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

D'adopter le projet de règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et de manière à modifier certaines normes en lien avec la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-04-04 07:52

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249582007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet de règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de l'analyse du contexte réglementaire local et métropolitain, l'arrondissement constate que sa réglementation en matière de triangle de visibilité est contraignante, ce qui rend le respect de celle-ci difficile notamment pour les propriétaires de terrain de coin qui désirent augmenter le caractère privé de leur cour par le biais de végétation. Ainsi, l'arrondissement désire assouplir sa réglementation afin de trouver un juste équilibre qui permettra aux citoyens de profiter pleinement de leur cour de façon privée, tout en maintenant un haut niveau de sécurité et de visibilité aux intersections.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin :

- d'augmenter la hauteur maximale d'un obstacle se trouvant dans un triangle de visibilité de quatre-vingts centimètres (80 cm) à un mètre (1 m);
- de réduire la longueur minimale des côtés d'un triangle de visibilité de six mètres (6 m) à cinq mètres (5 m);
- de remplacer l'illustration de l'article 5.2.6 afin qu'elle soit concordante avec le texte du règlement;
- d'augmenter la hauteur d'une clôture, d'un mur ou d'un muret et d'une haie en cour avant de quatre-vingts centimètres (80 cm) à un mètre (1 m) afin de l'harmoniser avec la hauteur permise dans les triangles de visibilité.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-204 puisque celui-ci permet aux citoyens propriétaires d'un terrain de coin une plus grande jouissance de leur cour, le tout sans compromettre la sécurité et la visibilité aux intersections.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 avril 2024 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement

Avril 2024 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique

Avril 2024 : Tenue d'une assemblée de consultation publique

6 mai 2024 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement

Printemps : Réception du certificat de conformité

Printemps : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-28

Marc CHENOUDA
conseiller(ere) en aménagement



Dossier # : 1249582007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet de règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

D'adopter le projet de règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et de manière à modifier certaines normes en lien avec la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-04-04 07:52

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249582007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet de règlement 2098-LAS-204 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux triangles de visibilité et à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou muret et d'une haie en cour avant.

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de l'analyse du contexte réglementaire local et métropolitain, l'arrondissement constate que sa réglementation en matière de triangle de visibilité est contraignante, ce qui rend le respect de celle-ci difficile notamment pour les propriétaires de terrain de coin qui désirent augmenter le caractère privé de leur cour par le biais de végétation. Ainsi, l'arrondissement désire assouplir sa réglementation afin de trouver un juste équilibre qui permettra aux citoyens de profiter pleinement de leur cour de façon privée, tout en maintenant un haut niveau de sécurité et de visibilité aux intersections.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin :

- d'augmenter la hauteur maximale d'un obstacle se trouvant dans un triangle de visibilité de quatre-vingts centimètres (80 cm) à un mètre (1 m);
- de réduire la longueur minimale des côtés d'un triangle de visibilité de six mètres (6 m) à cinq mètres (5 m);
- de remplacer l'illustration de l'article 5.2.6 afin qu'elle soit concordante avec le texte du règlement;
- d'augmenter la hauteur d'une clôture, d'un mur ou d'un muret et d'une haie en cour avant de quatre-vingts centimètres (80 cm) à un mètre (1 m) afin de l'harmoniser avec la hauteur permise dans les triangles de visibilité.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-204 puisque celui-ci permet aux citoyens propriétaires d'un terrain de coin une plus grande jouissance de leur cour, le tout sans compromettre la sécurité et la visibilité aux intersections.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 avril 2024 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement

Avril 2024 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique

Avril 2024 : Tenue d'une assemblée de consultation publique

6 mai 2024 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement

Printemps : Réception du certificat de conformité

Printemps : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-28

Marc CHENOUDA
conseiller(ere) en aménagement



Dossier # : 1249582001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement 2098-LAS-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

D'adopter le Règlement 2098-LAS-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-03-28 15:30

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1249582001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement 2098-LAS-203 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier la norme relative aux appareils de climatisation, aux thermopompes et à leurs équipements, pour les classes d'usages du groupe « habitation ».

CONTENU**CONTEXTE**

Devant les défis importants que posent les changements climatiques, l'arrondissement de LaSalle souhaite poser des gestes concrets afin de participer activement à la transition écologique. Ainsi, à la suite de l'analyse du contexte réglementaire concernant les thermopompes, les appareils de climatisation et leurs équipements, un constat a été réalisé : la distance minimale à respecter entre de tels appareils et une ligne de terrain latérale limite grandement leur installation dans la majorité du parc immobilier laSallois. Afin de favoriser une transition vers l'utilisation d'appareils hautement performants au niveau énergétique et possédant une faible empreinte environnementale, une réduction de la distance minimale à respecter entre ceux-ci et une ligne de terrain, en marge latérale, est préconisée.

Par ailleurs, il faudra publier une ordonnance en vertu du Règlement LAS-0137 concernant les nuisances afin d'augmenter le niveau sonore maximal autorisé par de tels appareils de 45 décibels à 50 décibels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Règlement de zonage 2098 est modifié afin de réduire la distance minimale de toute ligne de terrain en cour latérale d'un appareil de climatisation, d'une thermopompe et de leurs équipements, de 2 mètres à 1 mètre, pour les zones résidentielles.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2098-LAS-203 puisque le projet de règlement facilite la transition vers l'utilisation d'appareils de climatisation et de chauffage écoresponsables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 5 février 2024 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
2. 13 février 2024 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
3. 20 février 2024 : Tenue d'une assemblée de consultation publique
4. 8 avril 2024 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement
5. Mars 2024 : Réception du certificat de conformité
6. Mars 2024 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Marc CHENOUDA
conseiller(ere) en aménagement

Le : 2024-03-28



Dossier # : 1249582002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption - Règlement LAS-0137-1 modifiant le Règlement LAS-0137 concernant les nuisances de manière à augmenter le niveau de bruit maximum autorisé pour les appareils de ventilation, de climatisation (y compris thermopompes), de chauffage ou autre moteur ou appareil électrique ou mécanique prévu à l'Annexe C.

D'adopter le Règlement LAS-0137-1 modifiant le Règlement LAS-0137 concernant les nuisances de manière à augmenter le niveau de bruit maximum autorisé pour les appareils de ventilation, de climatisation (y compris thermopompes), de chauffage ou autre moteur ou appareil électrique ou mécanique prévu à l'Annexe C.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2024-04-03 12:36

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249582002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement LAS-0137-1 modifiant le Règlement LAS-0137 concernant les nuisances de manière à augmenter le niveau de bruit maximum autorisé pour les appareils de ventilation, de climatisation (y compris thermopompes), de chauffage ou autre moteur ou appareil électrique ou mécanique prévu à l'Annexe C.

CONTENU**CONTEXTE**

Devant les défis importants que posent les changements climatiques, l'arrondissement de LaSalle souhaite poser des gestes concrets afin de participer activement à la transition écologique. Ainsi, après avoir réalisé un portrait du marché des thermopompes et des appareils de climatisation, un constat a été réalisé : le niveau de bruit que produisent les appareils vendus présentement est généralement supérieur au niveau de bruit maximum autorisé par la réglementation, ce qui limite grandement leur installation. Afin de favoriser une transition vers l'utilisation d'appareils hautement performants au niveau énergétique et possédant une faible empreinte environnementale, une augmentation du niveau de bruit maximum autorisé pour ces types d'appareil est préconisée.

Par ailleurs, le Règlement de zonage 2098 sera amendé par le règlement 2098-LAS-203 afin de réduire la distance minimale entre toute ligne de terrain et un de ces appareils, en cour latérale dans les zones résidentielles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1. 6 avril 2021 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement no LAS-0137 concernant les nuisances et abrogeant le règlement 2192
2. 5 février 2024 : Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement 2098-LAS-203

DESCRIPTION

Il est proposé d'amender le Règlement LAS-0137 concernant les nuisances afin d'augmenter le niveau de bruit maximum autorisé pour des appareils de ventilation, de climatisation (y compris thermopompes), de chauffage ou autre moteur ou appareil électrique ou mécanique, de 45 dB(A) à 50 dB(A), le jour et la nuit.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement LAS-0137-1 puisque le projet de règlement contribue à la transition vers l'utilisation d'appareils de climatisation et de chauffage écoresponsables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. 5 février 2024 : Avis de motion et adoption du projet de règlement
2. 20 février 2024 : Consultation publique
2. 8 avril 2024 : Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
conseill(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marc CHENOUDA
conseiller(ère) en aménagement

Le : 2024-03-28



Dossier # : 1248403010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI), le premier projet de résolution PP-31 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI), le premier projet de résolution PP-31 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098, puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne causent pas de préjudice sérieux au développement des terrains voisins;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation; et
- Minimise les impacts environnementaux.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 10:44

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248403010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI), le premier projet de résolution PP-31 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3003346081) a été déposée le 14 février 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour agrandir le bâtiment principal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le site visé est celui du Cégep André-Laurendeau (le Cégep). Il est localisé dans la partie sud de l'îlot ceinturé des rues Lapierre et Ducas, ainsi que du boulevard de la Vérendrye. Il s'agit d'une vaste propriété institutionnelle dont le bâtiment principal est de style brutaliste, issue du mouvement d'architecture moderne. Celui-ci est marqué par une apparence brute conférée par l'utilisation du béton, la répétition des ouvertures et l'absence d'ornementation. Le bâtiment a fait l'objet de plusieurs agrandissements au fil du temps, notamment un agrandissement pour le théâtre Desjardins sur la façade donnant sur la rue Lapierre. Le reste du site est fortement minéralisé et occupé par un stationnement asphalté. On retrouve quelques baies de plantation et peu de zones végétalisées.

Le Cégep entre dans une phase d'actualisation et de mise aux normes de ses installations. Parmi les interventions prévues, l'aménagement de l'Espace 9C (bibliothèque) requiert un chantier dans l'espace actuellement occupé en partie par la bibliothèque. Les services de la bibliothèque seront donc relocalisés temporairement dans des salles de classes, créant ainsi un besoin temporaire en termes de nouvelles salles de cours pour compenser celles qui seront utilisées.

Dans cette optique, le Cégep a donc fait une demande d'agrandissement pour une structure modulaire de deux étages, totalisant une superficie de 800m². Celle-ci sera implantée sur une placette du côté de la rue Ducas et sera reliée au bâtiment principal.

Un projet de plein droit impliquerait que le Cégep prévoit l'ajout de 18 cases de stationnement, ce qui va à l'encontre de leur planification en vue d'un campus plus

écoresponsable. Pour cette raison, le projet fait l'objet d'un PPCMOI, lequel permettra de déroger à l'obligation de fournir de nouvelles cases de stationnement. L'argumentaire principal étant que l'agrandissement servira à desservir la même clientèle étudiante et les mêmes employés.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement léger : Panneaux d'aluminium plat, modèle 503, 2mm, du fabricant Alutech, teinte Noir, fini lustré, haut taux de brillance, ou équivalent;
- Revêtement léger : Panneaux d'aluminium plat, modèle 503, 2mm, du fabricant Alutech, teinte RAL-7044, fini lustré, brillance 60, ou équivalent;
- Revêtement léger : Panneaux d'aluminium plat, modèle 503, 3.2mm, du fabricant Alutech, teinte similaire à DOVE GREY 13 de Tuiles 3R, fini lustré, brillance 60, ou équivalent; et
- Revêtement léger : Profilé d'aluminium, Série MFN122, du fabricant Tuiles 3R, teinte DOVE GREY 13, fini mat, ou équivalent.

Le projet déroge aux dispositions suivantes :

1. Règlement de zonage numéro 2098

- a. Art. 5.3.4 b) Lors de l'agrandissement, le nombre de cases minimal requis est fixé à 0, alors qu'il devrait être fixé selon les usages de l'agrandissement.
- b. Art. 6.4.3.1 Le nombre de cases de stationnement à fournir est de 0, alors que le nombre est de 18 selon le ratio d'une case par 45 m² de superficie brute de plancher.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux.

Les travaux prévus dans la demande sont reconnus conformes aux objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146. En adoptant une résolution approuvant ce projet particulier, le conseil adopte les plans soumis, lesquels n'auront pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 mars 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne causent pas de préjudice sérieux au développement des terrains voisins;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation; et
- Minimise les impacts environnementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-03-20



Dossier # : 1242484012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au Comité consultatif de reconnaissance de Montréal de recommander au conseil municipal de nommer l'édifice situé au 8700, rue Hardy, dans l'arrondissement de LaSalle, Centre récréatif et communautaire de LaSalle.

De demander au Comité consultatif de reconnaissance de Montréal de recommander au conseil municipal de nommer l'édifice situé au 8700, rue Hardy, dans l'arrondissement de LaSalle, Centre récréatif et communautaire de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 16:58

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au Comité consultatif de reconnaissance de Montréal de recommander au conseil municipal de nommer l'édifice situé au 8700, rue Hardy, dans l'arrondissement de LaSalle, Centre récréatif et communautaire de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis la fin de 2018, l'arrondissement de LaSalle occupe un bâtiment situé au 8700, rue Hardy, dans le parc Lefebvre. Cet immeuble municipal, mitoyen du pavillon des baigneurs de la piscine Lefebvre (8600, rue Hardy), accueille chaque jour des centaines de personnes qui y fréquentent des locaux à vocation communautaire, éducative, récréative, sociale et sportive. Sa gestion est assurée en régie (direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social).

De la construction de ce bâtiment jusqu'à sa prise en charge par l'arrondissement de LaSalle en 2018, le 8700, rue Hardy a accueilli le Club des garçons et filles (Boys and Girls Club), dont la clientèle était majoritairement constituée de membres de la communauté anglophone noire de LaSalle.

La popularité de ce centre et sa notoriété auprès de la population de LaSalle et d'arrondissements limitrophes sont en croissance constante.

Or, ce bâtiment municipal n'a jamais fait l'objet d'une désignation officielle. Depuis sa prise en charge par l'arrondissement, il est connu comme le Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL). L'arrondissement de LaSalle souhaite remédier à cette situation en demandant au Comité consultatif de reconnaissance de Montréal de recommander au conseil municipal de Montréal de nommer le 8700, rue Hardy Centre récréatif et communautaire de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0481 Nommer le gymnase du centre récréatif et communautaire de LaSalle « gymnase Arthur Reeves »

DESCRIPTION

Demander au Comité consultatif de reconnaissance de Montréal de recommander au conseil municipal de nommer l'édifice situé au 8700, rue Hardy, dans l'arrondissement de LaSalle, Centre récréatif et communautaire de LaSalle.

JUSTIFICATION

L'équipe chargée de gérer le 8700, rue Hardy souligne que, bien que le nom Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle soit déjà assez répandu, de nombreux usagers font référence au « Centre ». D'ailleurs, le terme générique « centre » est plus approprié que « carrefour » afin de désigner un édifice municipal qui regroupe plusieurs services à la population. De plus, l'acronyme « CRCL » est déjà très répandu dans le milieu communautaire et social laSallois et la substitution de « carrefour » pour « centre » permet de conserver cet acronyme. Enfin, l'arrondissement n'a pas de personnalité locale à honorer en lien avec le développement communautaire, récréatif ou social, qui rencontre les critères de reconnaissance de la Ville de Montréal. Pour ces raisons, l'arrondissement favorise le nom « Centre récréatif et communautaire LaSalle ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le CRCL est très fréquenté par des clientèles de tout âge qui participent à des activités récréatives, communautaires, sociales ou sportives. Cette clientèle serait fière de voir un nom désigner officiellement ce lieu important de la vie de quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2024-04-02



Dossier # : 1242484010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de Montréal de modifier le nom de la rue de Percé, dans l'arrondissement de LaSalle, pour passage de Percé.

De demander au conseil municipal de Montréal de modifier le nom de la rue de Percé, dans l'arrondissement de LaSalle, pour passage de Percé.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-03 11:45

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de Montréal de modifier le nom de la rue de Percé, dans l'arrondissement de LaSalle, pour passage de Percé.

CONTENU

CONTEXTE

La rue de Percé, dans l'arrondissement de LaSalle, a été nommée par résolution du conseil municipal de la Ville de LaSalle le 26 avril 1960. Il s'agit d'une courte rue reliant la 75e Avenue à la rue de Cabano. Le nom a été officialisé par la Commission de toponymie du Québec le 23 février 1995. Il est à noter qu'aucune adresse civique ne se trouve sur la rue de Percé, seules des façades latérales donnant sur cette rue.

En 2020, l'arrondissement de LaSalle a fermé la rue de Percé à la circulation véhiculaire, dans le cadre de l'aménagement d'un projet de parcours scolaire ludique et avec l'objectif d'encourager les déplacements actifs. L'arrondissement a procédé à la déminéralisation de la rue, à son verdissement et à sa transformation en lien de transport actif.

Dans ce contexte, le terme générique « rue » n'est plus approprié et devrait être changé par « passage ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution IV de la séance du conseil municipal de la Ville de LaSalle du 26 avril 1960 - Désignation de rues

DESCRIPTION

La désignation officielle des voies de communication étant une compétence de la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle demande au conseil municipal de changer le nom de la rue de Percé pour le passage de Percé.

JUSTIFICATION

Selon la Commission de toponymie du Québec, un nom de lieu est composé d'un élément générique, qui précise le type de lieu dont il s'agit (rue, avenue, parc, etc.) et d'un élément spécifique, qui sert à distinguer les lieux entre eux (Percé dans rue de Percé). La Commission de toponymie du Québec rappelle que le choix de l'élément générique doit respecter des critères précis. En effet, puisqu'il a pour fonction de renseigner sur la nature du lieu nommé, il doit correspondre adéquatement à la configuration de celui-ci.

De plus, en vertu de la Charte de la langue française, la Commission de toponymie du

Québec doit établir et normaliser la terminologie géographique en collaboration avec l'Office québécois de la langue française. Cette terminologie comprend les termes génériques qui sont utilisés dans la composition des toponymes.

Dans le cas présent, afin de refléter la nouvelle configuration de cette voie de communication, il y a lieu de changer le terme générique *rue* pour *passage*, conformément aux critères associés à ces termes :

- Rue : une rue est une voie de communication généralement bordée de bâtiments, dans une agglomération. Elle comprend normalement deux voies pour circuler, soit une dans chaque sens, mais elle peut aussi être étroite ou à sens unique.
- Passage : un passage est une petite voie non carrossable, généralement située en milieu urbain, qui unit deux voies de communication. Les passages sont généralement courts et étroits. Pour que l'utilisation du générique *passage* soit acceptable, la voie de communication doit :
 - unir deux voies de communication;
 - être courte et étroite;
 - être non carrossable.
- Dans sa nouvelle configuration, la rue de Percé réunit les critères pour être désignée comme *passage*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Remplacement du lettrage sur 4 panneaux de rue.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a aucun impact majeur pour la population, compte tenu qu'aucun ménage ni entreprise n'a son adresse sur l'actuelle rue de Percé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication locale auprès des riverains de la rue de Percé sera faite par l'arrondissement de LaSalle, une fois la modification apportée par la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2024-04-02



Dossier # : 1248403015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de d'aménager un stationnement situé au 320, 1e avenue (lot 1 080 111).

De refuser, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande CA3002912954), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager un stationnement situé au 320, 1e avenue (lot 1 080 111), considérant qu'ils ne respectent pas les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Ne permet pas d'harmoniser et de mettre en valeur le milieu résidentiel, notamment en raison de la disproportion de la superficie de l'espace de stationnement par rapport à la propriété visée et celles du milieu d'insertion;
- S'intègre peu au milieu urbain existant; et
- N'assure pas le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier notamment en raison de l'absence de stationnement comparable en cour avant dans le Village des rapides.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 11:03

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248403015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de d'aménager un stationnement situé au 320, 1e avenue (lot 1 080 111).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de certificat d'autorisation (demande CA3002912954) a été déposée le 26 mai 2021 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour aménager un stationnement.

Les travaux prévus dans la demande de certificat d'autorisation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.a.

DESCRIPTION

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd: pavé (stationnement et son pourtour), du fabricant Permacon, modèle Melville, finition lisse, formats 80 x 190 x 380 mm ; 80 x 380 x 380 mm ; 80 x 380 x 570 mm, teinte gris, ou équivalent;

Le projet ne respecte pas les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 déc. 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un **avis défavorable unanime**, considérant que le projet ne respecte pas les objectifs et les critères d'évaluation applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Ne permet pas d'harmoniser et de mettre en valeur le milieu résidentiel, notamment en raison de la disproportion de la superficie de l'espace de stationnement par rapport à la propriété visée et celles du milieu d'insertion ;
- S'intègre peu au milieu urbain existant ;
- N'assure pas le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier notamment en raison de l'absence de stationnement comparable en cour avant dans le Village des rapides.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.a.

MONTRÉAL 2030

N.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.a.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-03-19



Dossier # : 1248403014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'installer une enseigne située au 7671-7673, rue Centrale (lot 1 078 385).

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande 3003325453), les documents soumis en vertu des dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD)* , afin d'installer une enseigne au 7671-7673, rue Centrale (lot 1 078 385), considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Permet l'intégration de cette nouvelle intervention dans le milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale; et
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-03-26 07:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248403014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'installer une enseigne située au 7671-7673, rue Centrale (lot 1 078 385).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de certificat d'autorisation (3003325453) a été déposée le 23 novembre 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour l'installation d'une enseigne.

Les travaux prévus dans la demande de certificat d'autorisation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La propriété visée est située à l'extrémité ouest du tronçon de la rue Centrale assujetti aux dispositions relatives à l'affichage du chapitre 24 « Village des Rapides » soit, entre la 6^e et 7^e avenue. Les travaux visent un bâtiment d'implantation contiguë dans laquelle l'entreprise « Impôt Québec Tax » exerce un usage de bureaux de professionnel de la classe d'usages de Commerce de détail et de service (c1). La propriété s'insère le long du noyau commercial du secteur du « Village des Rapides » entre une mixité d'usages résidentiels, commerciaux et institutionnel. Plus précisément, le 7671, rue Centrale est située entre un commerce de restauration et un plex résidentiel, non loin d'un autre bureau de professionnel.

La façade avant du bâtiment est composée d'un rez-de-chaussée de brique d'argile dominée par une fenêtre en saillie rectangulaire et un large escalier menant à une entrée principale imposante. La composition architecturale du bâtiment est marquée par une fausse mansarde, des fenêtres à lucarnes doubles reculées ainsi que l'utilisation d'un revêtement acrylique coloré.

Les travaux visent l'installation d'une enseigne sur boîtier au-dessus de la fenêtre en saillie du rez-de-chaussée utilisant la même superficie que l'enseigne. L'enseigne est composée d'un panneau d'aluminium de teinte blanche sur lequel sont apposés le logo et le nom de l'entreprise. Ces deux éléments sont en acrylique d'une épaisseur de ¾ de pouce et sont rétroéclairés. Revêtement léger

En termes de matériaux et de type d'enseigne, la proposition s'insère adéquatement avec les

autres enseignes commerciales apposées en façade sur la rue Central, tout en se démarquant par son image de marque.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 17 janvier 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Permet l'intégration de cette nouvelle intervention dans le milieu urbain existant ;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier ;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier ;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale ;
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-03-19



Dossier # : 1248403013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'installer une enseigne située sur la façade avant du bâtiment situé au 7663-7665, rue Centrale (lot 1 078 383).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003309375), les documents soumis en vertu des dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD)* , afin d'installer une enseigne sur la façade avant du bâtiment situé au 7663-7665, rue Centrale (lot 1 078 383), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale; et
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-03-26 07:51

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248403013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'installer une enseigne située sur la façade avant du bâtiment situé au 7663-7665, rue Centrale (lot 1 078 383).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de certificat d'autorisation (3003309375) a été déposée le 25 septembre 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour installer une enseigne.

Les travaux prévus dans la demande de certificat d'autorisation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

3 mai 2021 - CA21 20 0198 : modification de la façade d'un bâtiment commercial au 7663 rue Centrale

DESCRIPTION

Le projet vise un bâtiment de la classe d'usages mixte (c2) : l'entreprise RESOLEX, exerce un usage de la classe d'usage de commerce de détail (c1) au rez-de-chaussée (usage de services professionnels en droit) et un logement se trouve à l'étage. Le bâtiment est contigu à deux autres bâtiments exerçant également des usages de la classe d'usages mixte. La propriété visée se situe en plein cœur du secteur de PIIAD du Village des rapides, à l'ouest du tronçon de la rue Centrale, situé entre le parc Leroux et la 7^e avenue, pour lequel s'applique les dispositions du chapitre 24 du Règlement sur les PIIAD relatives à l'affichage commerciale.

Situé dans la zone C02-11, le bâtiment construit en 1936 s'apparente au type architectural V de l'annexe F soit, « mixte simple ». Celui-ci arbore un revêtement de brique d'argile de couleur terre, un alignement de ses ouvertures et une absence de saillie. Le bâtiment occupe la presque totalité de la superficie du terrain et observe aucune marge de recul avant.

En 2021, une recommandation favorable a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un projet de modification de la façade avant : remplacement de la fenestration et modification de la volumétrie de la façade. Malgré l'approbation du Conseil d'arrondissement et la délivrance du permis afférent, les travaux n'ont jamais été réalisés. Les plans approuvés

incluaient l'illustration d'un projet d'affichage qui devait faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation subséquente. La présente demande propose un projet d'affichage différent quant à sa localisation sur la façade, la matérialité ainsi que l'utilisation de couleurs.

Le projet d'affichage propose l'installation d'une enseigne murale à panneau recouvrant la brique entre les ouvertures doubles alignées du rez-de-chaussée et de l'étage, à la droite de la façade. Le panneau est un boîtier en aluminium d'une épaisseur de 2 pouces, peint d'une couleur imitant celle de la brique d'argile. Des lettres non lumineuses de type « Reverse Channel » et de couleur blanche composée d'un vinyle blanc sont apposées sur le panneau. Le mot « Resolex » écrit par de grande lettre ont une épaisseur de 1 pouce et les mots « Société d'avocats » écrit de petites lettres sont d'une épaisseur de ¼ de pouce. Le panneau est éclairé par un col de cygne le surplombant. Ce col de cygne est alimenté et est intégré au panneau. La source lumineuse (projecteur DEL) de ce col de cygne est recouverte d'un vinyle blanc translucide.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 mars 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale; et
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.a.

MONTRÉAL 2030

N.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.a.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-03-19



Dossier # : 1248403012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier trois enseignes sur les façades avant et latérale gauche des bâtiments situés au 7631-7633, rue Centrale (lot 6 553 700).

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande 3003350574), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier trois enseignes sur les façades avant et latérales gauche des bâtiments situés au 7631-7633, rue Centrale (lot 6 553 700), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale; et
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 10:57

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248403012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier trois enseignes sur les façades avant et latérale gauche des bâtiments situés au 7631-7633, rue Centrale (lot 6 553 700).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de certificat d'autorisation (3003350574) a été déposée le 27 février 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier trois enseignes.

Les travaux prévus dans la demande de certificat d'autorisation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1^{er} mai 2023 - CA23 20 0181 : création d'un seul lot au 7631-7633, rue Centrale (opération cadastrale visant à remplacer les lots 1 078 221 et 1 078 222 pour créer le lot 6 553 700).

DESCRIPTION

Le projet vise une propriété de coin, localisée à l'intersection de la rue Centrale et de la 4^e avenue. Celle-ci se situe en plein cœur du secteur de PIIAD du Village des rapides, à l'ouest du tronçon de la rue Centrale, entre le parc Leroux et la 7^e avenue. Dans le bâtiment visé, sont exercés des usages de la classe d'usages mixte (c2) : usage de commerce de détail (c1), services professionnels en dentisterie et un logement à l'étage.

La demande est motivée par l'agrandissement de la superficie intérieure de la clinique dentaire et d'implantologie située au 7631, rue Centrale vers le local commercial adjacent situé au 7633, rue Centrale (travaux non assujettis). Le projet vise donc à rassembler ces deux bâtiments pour n'en faire qu'un. La présente demande est liée à la demande de permis de transformation 3003350574 qui vise à agrandir les ouvertures, modifier les matériaux de revêtement extérieur, installer une main courante et des appliques murales.

Les façades de ces bâtiments arborent les caractéristiques architecturales suivantes : briques d'argile de couleur terre, composition bipartite horizontale, étage résidentiel sobre et discret, rez-de-chaussée abondamment fenestrée, sans saillie, parapet ornemental, linteau jeux de briques, motifs de pierre.

Ainsi, les travaux faisant l'objet de la présente demande visent à :

- Retirer les enseignes « Centre dentaire » localisées sur la façade avant et latérale gauche de l'établissement existant situé au 7631, rue Centrale ;
- Retirer l'enseigne « Cuisines Melabois » localisée sur la façade avant de l'ancien établissement situé au 7633, rue Centrale ;
- Installer une enseigne de type « boitier » en continu sur la façade latérale gauche « Dentiste » et sur la façade avant qui unit les locaux commerciaux du 7631-7633, rue Centrale « Centre dentaire et d'implantologie – LaSalle ».

Sur la façade avant agrandie, le boitier localisé au-dessus des vitrines commerciales est d'une hauteur de 0,6 m, d'une longueur de 10,7 m et d'une superficie totale de 6,51 m². Sur la façade latérale, le boitier est d'une hauteur de 0,6 m, d'une longueur de 3,5 m et d'une superficie de 2,14 m². Sur ces boitiers, le lettrage en acrylique est d'une épaisseur de 2,54 cm, d'une couleur gris pâle et rétroéclairé par une source de type DEL.

Les boitiers sont faits du matériau de revêtement suivant :

- Revêtement léger : panneau d'aluminium du fabricant *Gentek*, épaisseur de 2 à 3 pouces selon la localisation sur la façade, teinte charbon, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 mars 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à majorité, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale; et
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-03-19



Dossier # : 1248403011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les ouvertures et le revêtement extérieur des façades avant et latérale gauche du bâtiment situé au 7631-7633, rue Centrale (lot 6 553 700).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003323717), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les ouvertures et le revêtement extérieur des façades avant et latérale gauche du bâtiment situé au 7631-7633, rue Centrale (lot 6 553 700), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale; et
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 10:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248403011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les ouvertures et le revêtement extérieur des façades avant et latérale gauche du bâtiment situé au 7631-7633, rue Centrale (lot 6 553 700).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003323717) a été déposée le 6 mars 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la modification des ouvertures et du revêtement extérieur.
Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1^{er} mai 2023 - CA23 20 0181 : création d'un seul lot au 7631-7633, rue Centrale (opération cadastrale visant à remplacer les lots 1 078 221 et 1 078 222 pour créer le lot 6 553 700).

DESCRIPTION

Le projet vise une propriété de coin, localisée à l'intersection de la rue Centrale et de la 4^e avenue. Celle-ci se situe en plein cœur du secteur de PIIAD du Village des rapides, à l'ouest du tronçon de la rue Centrale, entre le parc Leroux et la 7^e avenue. Dans le bâtiment visé, sont exercés des usages de la classe d'usages mixte (c2) : usage de commerce de détail (c1), services professionnels en dentisterie et un logement à l'étage.

La demande de permis de transformation est motivée par l'agrandissement de la superficie intérieure de la clinique dentaire et d'implantologie située au 7631, rue Centrale vers le local commercial adjacent situé au 7633, rue Centrale (travaux non assujettis). Le projet vise donc à rassembler ces deux bâtiments pour n'en faire qu'un.

Les façades de ces bâtiments arborent les caractéristiques architecturales suivantes : briques d'argile de couleur terre, composition bipartite horizontale, étage résidentiel sobre et discret, rez-de-chaussée abondamment fenestrée, sans saillie, parapet ornemental, linteau jeux de briques, motifs de pierre.

Seuls les travaux prévus à la demande sont assujettis au respect des objectifs et critères d'évaluation applicables :

- Agrandissement des ouvertures;
- Modification des matériaux de revêtement extérieur afin d'harmoniser les façades commerciales (rez-de-chaussée) du 7631 et 7633, rue Centrale;
- Installation d'une main-courante en aluminium soudée pour l'escalier d'accès en façade latérale; et
- Installation d'appliques murales cylindriques (4) en façade latérale de la même couleur que les encadrements des fenêtres et dont l'éclairage est dirigé vers le bas.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement léger : panneau d'aluminium du fabricant *Gentek* , épaisseur de 5 à 7,62 cm selon la localisation sur la façade, teinte charbon, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 mars 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Consolide l'activité commerciale sur la rue Centrale; et
- Crée une image de marque sur la rue Centrale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-03-19



Dossier # : 1248403009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 220. Avenue Lafleur (lot 1 930 505).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003325854) les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment existant situé au 220, avenue Lafleur (lot 1 930 505), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : transition écologique) et 9 : usage industriel) puisqu'il :

- Rehausse la qualité paysagère du site existant et du secteur d'insertion;
- Inclus un aménagement paysager de qualité présentant une diversité de végétaux, plantations et arbres à grands déploiements;
- Intègre des aménagements pour une gestion écologique des eaux pluviales; et
- Propose un traitement architectural et un gabarit qui s'intègre de manière harmonieuse avec le milieu d'insertion.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 10:39

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1248403009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment principal situé au 220. Avenue Lafleur (lot 1 930 505).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis d'agrandissement (demande 3003325854) a été déposée le 27 novembre 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour l'agrandissement du bâtiment principal.

Les travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement sont assujettis aux chapitres 4 : transition écologique et 9 : usage industriel du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet consiste à réaliser un agrandissement d'un bâtiment industriel, d'une superficie au sol de 2 834 mètres carrés. Le bâtiment actuel a une superficie de 5 378 mètres carrés. L'agrandissement est réalisé dans le prolongement de l'existant, en cours latérale et sur la même hauteur. Il s'agit d'une extension du mur de façade avant de 56 mètres. Actuellement le mur de façade avant a une longueur de 113 mètres. Ce projet vise une augmentation de l'espace d'entreposage intérieur.

Le lot s'inscrit dans la zone I07-40 autorisant la classe d'usage industrie légère. À l'intérieur de cette zone, le lot est bordé à l'est par le complexe industriel Seagram, puis à l'ouest par l'autoroute 138.

En termes d'architecture, l'agrandissement latérale sera majoritairement constitué d'un revêtement de bloc architectural de béton et d'un revêtement d'acier prépeint. La façade principale existante du bâtiment restera telle quelle.

Afin d'éliminer l'effet de longue façade et de créer un rythme architectural, des sections des murs de façades avant et latérale prévoient un revêtement métallique en projection de 1' 6". La façade sud de l'agrandissement, comporte 5 quais de chargement et une porte de garage pour livraison. Le mur arrière de l'agrandissement ne prévoit aucune ouverture et est complètement constitué d'un revêtement métallique de couleur bleu.

Ainsi, l'agrandissement projeté du bâtiment comporte les éléments suivants :

- Un prolongement de la façade avec un jeu de matérialité et maximisant les ouvertures permettant ainsi un contraste avec la section existante du bâtiment;
- En plus des trois insertions horizontales généreusement vitrées, une insertion verticale fenestrée permet de marquer le coin du bâtiment;

Puis au niveau de l'aménagement paysager, le site projeté comprend les éléments suivants :

- l'aménagement d'une aire de stationnement de 59 cases dont 12 cases sont revêtues de pavé perméable et 8 cases disposent de bornes de recharges pour véhicules électriques;
- l'abattage de 8 arbres dont 2 arbres situés dans l'emprise publique afin d'aménager une entrée charretière;
- la plantation de 50 arbres à grand déploiement, dont 46 feuillus et 4 conifères;
- la plantation de 145 arbustes et 66 vivaces/graminées;
- la plantation d'arbustes afin de créer 2 écrans visuels qui dissimulent les quais de chargements et les remorques;
- l'aménagement de 2 fossés de rétention pour une gestion durable des eaux pluviales;
- l'aménagement d'un îlot de verdure au centre de l'aire de stationnement;
- l'aménagement d'une bande végétalisée sur la limite de terrain arrière permettant une augmentation du couvert végétal et d'ajouter des plantations d'arbres.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : Bloc architectural en béton, modèle Larochelle, du fabricant Techo-Bloc, format 8" X 16", teinte nickel (gris), ou équivalent ;
- Revêtement lourd : Bloc architectural en béton, modèle Larochelle, du fabricant Techo-Bloc, format 8" X 16", teinte charbon (gris foncé) ou équivalent ;
- Revêtement léger : Panneaux d'acier prépeint, modèle AD300R, du fabricant VicWest, format 12 pouces, calibre 22, teinte fusain ou équivalent ;
- Revêtement léger : Panneaux d'acier prépeint, modèle CL5022, du fabricant VicWest, format 37 3/8", calibre 22, teinte ardoise bleue ou équivalent ;

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant aux chapitres 4 : transition écologique et 9 : usage industriel.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 mars 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : transition écologique et 9 : usage industriel) puisqu'il :

- Rehausse la qualité paysagère du site existant et du secteur d'insertion;
- Inclus un aménagement paysager de qualité présentant une diversité de végétaux, plantations et arbres à grands déploiements;
- Intègre des aménagements pour une gestion écologique des eaux pluviales; et
- Propose un traitement architectural et un gabarit qui s'intègre de manière harmonieuse avec le milieu d'insertion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-03-19



Dossier # : 1249582006

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le Guide d'aménagement d'une ruelle verte de l'arrondissement de LaSalle

De déposer le *Guide d'aménagement d'une ruelle verte de l'arrondissement de LaSalle* .

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 09:06

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249582006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le Guide d'aménagement d'une ruelle verte de l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs arrondissements ont produit des guides d'aménagement de ruelles vertes depuis les dernières années dans un souci d'encourager et d'encadrer les projets de ruelles vertes qui sont catalysés par les citoyens et citoyennes qui y résident. Ces programmes ont pour but d'améliorer la qualité de vie des résidents tout en verdissant les quartiers pour encourager l'adaptation aux changements climatiques, et en particulier réduire les îlots de chaleur. Plus précisément, dans l'optique d'accélérer la transition écologique, ce programme vise à réaménager de manière durable les ruelles présentes sur le territoire de l'arrondissement afin de contribuer à la création de milieux de vie verts, sécuritaires et conviviaux. La mobilisation citoyenne est centrale à ce programme et aux interventions qui en découleront car la transformation d'une ruelle est avant tout un projet collectif.

Les bienfaits d'une ruelle verte sont multiples. Elles contribuent à accélérer la transition écologique d'un territoire, notamment en :

- Réduisant les îlots de chaleur
- Améliorant la sécurité du voisinage
- Favorisant l'apaisement de la circulation
- Améliorant la perméabilité du sol
- Soutenant la biodiversité
- Créant un lieu public et rassembleur
- Renforçant les interactions sociales et développer le sentiment d'appartenance au quartier
- Encourageant les déplacements actifs
- Diminuant le vandalisme

Bien que l'arrondissement de LaSalle ait un nombre limité de ruelles sur son territoire en vertu des typologies de bâtiment qui le caractérise, des demandes d'aménagement de ruelles vertes lui ont néanmoins été communiquées depuis les dernières années. Dans l'esprit d'encourager l'action citoyenne et la transition écologique à LaSalle, l'arrondissement souhaite déposer un *Guide d'aménagement d'une ruelle verte* qui permettra de définir les étapes clés du processus à suivre par les citoyens et citoyennes intéressées à déposer une demande, tout en formalisant et encadrant cette démarche.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Déposer le Guide d'aménagement d'une ruelle verte de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Afin d'encadrer et de formaliser la démarche de réalisation d'un projet d'aménagement des ruelles vertes à LaSalle, l'arrondissement souhaite déposer le *Guide d'aménagement d'une ruelle verte*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets déposés devront respecter l'enveloppe budgétaire qui sera établie par l'arrondissement pour leur réalisation.

MONTRÉAL 2030

L'aménagement de ruelles vertes permet de contribuer aux points suivants du Plan stratégique de Montréal 2030 :

- **Accélérer la transition écologique** : les ruelles vertes encouragent la biodiversité, l'agriculture urbaine, l'adaptation aux changements climatiques via le verdissement et la perméabilisation des sols, et plus encore.
- **Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** : les projets de ruelles vertes encouragent la solidarité entre voisins et voisines et le programme prône l'inclusion sociale.
- **Amplifier la démocratie et la participation** : la mobilisation et la participation citoyennes sont au coeur du succès des projets d'aménagement de ruelles et représente la fondation des projets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une démarche de communication sera réalisée par l'arrondissement afin de faire l'annonce du Guide.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Marc CHENOUDA
conseiller(ere) en aménagement

Le : 2024-03-28



Dossier # : 1249582004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les règles de régie interne du comité de transition écologique de LaSalle.

D'approuver les règles de régie interne du comité de transition écologique de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 08:02

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249582004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les règles de régie interne du comité de transition écologique de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 5.3. du Règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique prévoit que le Comité de transition écologique peut établir des règles de régie interne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0226 - Adoption - règlement LAS-0160

CA23 20 0376 - Adoption - Nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle

DESCRIPTION

Soumettre pour approbation les règles de régie interne du comité de transition écologique de LaSalle. Les règles de régie interne définissent les procédures et bonnes pratiques à respecter pour assurer le bon déroulement des rencontres du comité.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Marc CHENOUDA
conseiller(ere) en aménagement

Le : 2024-03-28



Dossier # : 1246456003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-03-27 13:03

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1246456003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-27

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines



Dossier # : 1249582005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Deekshaa Kundun à titre de membre citoyenne du Comité de transition écologique de LaSalle représentant le district électoral Cecil-P-Newman.

De nommer Mme Deekshaa Kundun à titre de membre citoyenne du Comité de transition écologique de LaSalle représentant le district électoral Cecil-P-Newman.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2024-04-02 08:03

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249582005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Deekshaa Kundun à titre de membre citoyenne du Comité de transition écologique de LaSalle représentant le district électoral Cecil-P-Newman.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2.1 du Règlement constituant un comité de transition écologique (LAS-0160), le comité de transition écologique est composé d'au moins six (6) membres, dont les personnes suivantes :

- Deux (2) membres du Conseil ;
- Un (1) membre citoyen résidant dans le district électoral Cécil-P.-Newman ;
- Un (1) membre citoyen résidant dans le district électoral Sault-Saint-Louis ;
- Au moins un (1) membre représentant un organisme oeuvrant dans le milieu scolaire, de l'environnement, de la santé, de l'économie, du développement social ou tout autre milieu connexe;
- Un (1) membre représentant la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et agissant à titre de secrétaire du Comité.

Dans le contexte de la constitution du comité de transition écologique et en vertu des articles 2.2 et 2.3, les membres siégeant sur ledit comité sont nommés par résolution pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable jusqu'à un maximum de quatre fois, à l'exception des mandats accordés aux membres du Conseil qui ne sont pas assujettis à cette limitation (article 2.4).

Les membres citoyens sont sélectionnés à l'aide d'appels de candidatures. Au total, quatre appels de candidatures ont été publiés, soit :

- Du 20 juin au 9 juillet 2023
- Du 27 juillet au 9 août 2023
- Du 18 septembre au 9 octobre 2023
- Du 15 février au 6 mars 2024

En raison d'un manque de candidatures répondant aux critères de sélection provenant du district Cécil-P.-Newman lors des trois premiers appels à candidatures, un quatrième appel a

été lancé et s'est conclu le 6 mars 2024. Le présent sommaire décisionnel vise donc la nomination du second membre citoyen du CTEL. Les candidats sont retenus sur la base de leur disponibilité, de leur intérêt et de leur expérience en lien avec la transition écologique. En vertu de l'article 4.9, les membres citoyens sont rémunérés pour chacune de leurs présences aux séances du comité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0226 - Adoption - règlement LAS-0160

CA23 20 0376 – Adoption - Nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise donc la nomination du second membre citoyen du CTEL prévu dans le cadre du Règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique. Ainsi, la membre citoyenne résidant dans le district Cécil-P.Newman désignée à titre de membre régulier est Mme Deekshaa Kundun.

JUSTIFICATION

Cette décision fait suite à l'adoption du Règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique ainsi que la nomination des membres dudit comité et complète la nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à la décision antérieure CA23 20 0376 – Adoption - Nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle, la rémunération pour chaque présence d'un membre citoyen à une rencontre du CTEL est fixée à 50 \$.

Tel que stipulé dans la décision antérieure CA23 20 0376, il est prévu que les deux membres citoyens doivent assister à l'ensemble des séances annuelles du comité. Il est prévu que le comité se réunisse de 6 à 8 fois par an. Il est donc nécessaire de prévoir un budget annuel d'environ 800 \$ pour la rémunération des présences des membres citoyens aux rencontres du CTEL.

MONTRÉAL 2030

La nomination des membres composant le comité de transition écologique contribuera à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 puisqu'il s'insère dans l'orientation #1, soit d'accélérer la transition écologique. Grâce à ses membres, le comité permettra notamment d'émettre des recommandations visant à mettre en place des solutions répondant aux priorités en matière de transition écologique du Plan Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Marc CHENOUDA
conseiller(ere) en aménagement

Le : 2024-03-28